

ÉCOLE SUPÉRIEURE EN AFFAIRES PUBLIQUES ET INTERNATIONALES
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

L'ACDI et les compagnies minières face à la lutte contre la pauvreté

Par
Darren BRAZEAU

Travail présenté à
Pierre BEAUDET

dans le cadre du cours
API6999
Mémoire de maîtrise

Ottawa
21 avril 2013

RÉSUMÉ Cette recherche a pour objectif de déterminer si les projets de développement international de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), cofinancés en collaboration avec des entreprises minières canadiennes, sont cohérents avec le mandat premier de l'Agence, soit de réduire la pauvreté dans le monde. L'étude conclut que les résultats escomptés par les initiatives de l'Agence répondent aux conditions nécessaires pour contribuer à son mandat. Cependant, la relation entre le Gouvernement du Canada et l'industrie extractive et les dommages causés par les entreprises minières dans les pays en voie de développement entravent l'atteinte des résultats escomptés par l'ACDI et ont le potentiel d'endommager la réputation du Canada à l'étranger.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1 – La croissance économique et la réduction de la pauvreté : contexte et débat | 9 |
| 1.1. Contexte de la croissance économique comme moteur du développement | 11 |
| 1.1.1. Contexte national | 11 |
| 1.1.2. Contexte international..... | 13 |
| 1.1.3 Conclusion partielle | 19 |
| 1.2. Débat sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté..... | 20 |
| 1.2.1. Perspective historique : la croissance économique et le développement..... | 21 |
| 1.2.2. Constats des études empiriques sur la croissance économique et le développement..... | 24 |
| 1.3 Conclusion : conditions gagnantes pour la réduction de la pauvreté..... | 31 |
| 2 – L’ACDI et les entreprises minières : évaluation des impacts sur la réduction de la pauvreté | 32 |
| 2.1. Contexte et cohérence de la stratégie de croissance économique de l’ACDI..... | 33 |
| 2.1.1. Contexte entourant les projets-pilotes miniers de l’ACDI..... | 34 |
| 2.1.2. Principes stratégiques structurant le cadre politique des projets-pilotes de l’ACDI.... | 40 |
| 2.2. Le secteur extractif et les entreprises minières dans l’aide au développement..... | 48 |
| 2.2.1. Le secteur extractif et la croissance économique durable..... | 49 |
| 2.2.2. Conclusion partielle | 61 |
| 2.3. Les projets-pilotes miniers | 62 |
| 2.3.1. Projet au Burkina Faso - Développer les capacités des jeunes pour faire croître l’économie : un partenariat public-privé..... | 63 |
| 2.3.2. Projets au Ghana - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahnuasio-Bekwai | 66 |
| 2.3.3. Projet au Pérou - Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable | 68 |
| 2.3.4. Conclusion partielle | 72 |
| CONCLUSION | 73 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 78 |
| Annexe 1 – Variables pour l’évaluation des impacts sur la pauvreté | 86 |
| Annexe 2 – Stratégie de croissance économique durable de l’ACDI..... | 87 |
| Annexe 3 – Description des projets-pilotes miniers de l’ACDI..... | 89 |

INTRODUCTION

Le 29 septembre 2011, devant une salle bondée de représentants de la société civile, de départements du Gouvernement du Canada et de l'industrie extractive canadienne, la ministre de la Coopération internationale canadienne de l'époque, Bev Oda, a fait une annonce qui ne cesse de faire réagir depuis. En grande primeur, trois projets-pilotes subventionnés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et visant à favoriser la croissance économique au sein de communautés adjacentes à des activités minières au Burkina Faso, au Ghana et au Pérou furent dévoilés. À priori, la nature de ces projets n'est pas drastiquement différente de la programmation habituelle de l'Agence. Depuis 2009, l'un des objectifs prioritaires de l'ACDI est de contribuer à assurer une croissance durable au sein de pays dans lesquels elle intervient. Selon le site internet de l'Agence, les politiques d'aide au développement sous cette thématique visent à établir les assises économiques, à investir dans le capital humain, et à favoriser la croissance des entreprises au sein des pays en voie de développement (PED) ciblés¹. Le raisonnement soutenant l'approche canadienne est qu'« [u]ne économie en croissance et dynamique crée des emplois et des revenus plus élevés » et que « [l]a croissance économique génère aussi les ressources financières dont les gouvernements des pays en développement ont besoin pour investir dans le bien-être de leurs citoyens.² » Or, la particularité des projets en question est que, pour

¹ ACDI. Agence canadienne de développement international, Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable, [ENLIGNE], 21 juillet 2011, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-9241625-RHC>, (page consultée le 20 janvier 2013).

² Idem.

une première fois, les subventions destinées aux activités d'organisations non gouvernementales (ONG) proviennent en partie d'entreprises minières canadiennes opérant dans les régions ciblées. Par exemple, la configuration du projet au Ghana prévoit que l'organisme *Entraide universitaire mondiale du Canada* (EUMC) recevra 928 000 \$, dont 428 000 \$ seront versés par Rio Tinto Alcan. Ce projet n'est qu'un exemple de la nouvelle stratégie de l'aide au développement canadien : au total, l'ACDI a orchestré des projets en collaboration avec des entreprises minières canadiennes totalisant une valeur de plus de 50 millions \$ depuis l'élection de la présente administration canadienne en 2006¹. Tout porte à croire que ce type de partenariat sera récurrent à l'avenir.

Cette nouvelle tangente du développement international canadien a fait couler beaucoup d'encre. Les critiques à son endroit sont généralement de trois ordres. Premièrement, une grande part de la contestation au sein de la société civile et des partis d'opposition provient d'une remise en question de la légitimité de la collaboration entre le Gouvernement et de l'industrie extractive canadienne. Plusieurs perçoivent dans ces projets-pilotes, d'une part, la justification d'un financement indirect d'activités de responsabilité sociale de multinationales canadiennes à l'aide de fonds publics, et d'autre part, un outil servant à la promotion des intérêts économiques du Canada. Ces fonctions ne sont effectivement pas celles qui sont traditionnellement reconnues

¹ LEBLANC, Daniel. *The Globe and Mail*, *CIDA funds seen to be subsidizing mining firms*, [ENLIGNE], 29 janvier 2012, <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/cida-funds-seen-to-be-subsidizing-mining-firms/article1360059/>, (Page consultée le 20 janvier 2013).

comme étant sous-jacentes au mandat de l'ACDI¹. À ce titre, dans un article paru dans *The Globe and Mail*, Samantha Nutt, fondatrice de War Child Canada, pose une question qui illustre le ressentiment propre à plusieurs membres de la société civile canadienne : « why would CIDA pick up any of the tab to improve the reputation of Canada's mining sector abroad, if not to cement Mr. Harper's vision for an aid policy that serves Canada's trade and economic interests first [...] »². Dans la même veine, le 29 novembre 2012 à la Chambre des Communes, Paul Dewar, le porte-parole du Nouveau Parti Démocratique en matière d'affaires étrangères, a critiqué le gouvernement conservateur en soulignant les conclusions d'une enquête de l'OCDE³. Le dernier rapport du Comité d'aide au développement (CAD) de 2012 avait recommandé que le Canada élimine toute confusion « entre les objectifs de développement et la promotion d'intérêts commerciaux.⁴»

Deuxièmement, certains auteurs concluent que la planification par le haut induite dans l'approche de l'ACDI parvient rarement à des résultats optimaux⁵. Qui plus est, ces

¹ Bien que le rôle joué par l'ACDI au sein du Gouvernement du Canada est souvent questionné. Voir à cet égard : CAMPBELL, Bonnie, HATCHER, Pascale. « Existe-t-il encore une place à la coopération bilatérale : Réflexion à partir de l'expérience canadienne », *Tiers-Monde*, Tome 145, no. 179, pp. 665-687.

² NUTT, Samantha. *The Globe and Mail*, Should NGOs take the corporate bait?, [ENLIGNE], 6 septembre 2012, <http://www.theglobeandmail.com/commentary/should-ngos-take-the-corporate-bait/article1359759/>, (Page consultée le 20 janvier 2013).

³ [S.A.]. Paul Dewar, ACDI et les sociétés minières, [ENLIGNE], 29 Novembre 2012, <http://www.pauldewarmp.ca/fr/dans-la-parlement/la-periode-des-questions/373-cida-and-mining-companies-.html>, (Page consultée le 20 janvier 2013).

⁴ OCDE (2012). Canada, Development Assistance Committee, PEER REVIEW 2012, p.11.

⁵ Voir à cet effet, PAYNE, Elisabeth. *Edmonton Journal*, Top-Down approach at CIDA playing havov with aid delivery, [ENLIGNE], 20 Janvier 2012, <http://www2.canada.com/edmontonjournal/news/opinion/story.html?id=e6eb742e-e655-4853-9f7c-d806ac3c5e5f&p=1>, (Page consultée le 16 mars 2013); et

études portent généralement un regard critique sur la contribution des compagnies minières et leurs impacts négatifs sur l'environnement, l'économie et le tissu social des communautés qui y sont exposées¹. Du nombre, Catherine Coumans a démontré que les projets de collaboration entre l'ACDI et les compagnies minières ont été le produit d'un processus entièrement mené au Canada entre les représentants du Gouvernement du Canada, de la société civile et du secteur privé canadien². L'auteure conclut que des initiatives telles que celles prévues par l'ACDI ne parviendront pas à obtenir la participation des communautés, et pourraient au contraire susciter le mécontentement des sociétés en question à cause des impacts négatifs du secteur extractif avec lesquels elles s'associent.

Troisièmement, d'autres reproches émis à l'égard des projets de l'ACDI traitent de leur capacité d'enrayer durablement les maux qu'ils tentent de résoudre³. Ces intervenants, reconnaissant dans une large mesure la nécessité d'appuyer les PED dont les économies ont développé une dépendance malsaine envers l'exploitation des ressources

PATTERSON, Zachary. « The Reality of Development: a Critique of the Current International Development Policies », IPAA INTERNATIONAL PUBLIC AFFAIRS CONFERENCE, Indiana University, 2010.

¹ Scott Pegg fait une recension exhaustive des impacts sociaux, environnementaux, et économiques de l'industrie extractive dans : PEGG, Scott. « Mining and poverty reduction : Transforming rhetoric into reality », *Journal of Cleaner Production*, Vol. 14, pp. 376-387. Consulter aussi : ROSS, Micheal (2001). *Extractive Sector and the Poor*, OXFAM America, 24 pages;

² COUMANS, Catherine. « Whose Development? Mining, Local Resistance, and Development Agendas », Chapitre 7, *Governance Ecosystems, CSR in the Latin American Mining Sector*, International Political Economy Series, New York, 2011, pp. 114-132.

³ Voir à cet effet CAMPBELL, Bonnie. « Regulation & legitimacy in the mining industry in Africa: where does Canada Stand? » *Review of African political economy*, No.117, 2008, pp.367-385; HARFORD, Tim, KLEIN, Michael. « Aid and the resource curse; how can aid be designed to preserve institutions », *Public policy for private sector*, No. 291, 2005, pp.1-4.

Chambre des communes Canada (2012). Stimuler la croissance économique inclusive: rôle du secteur privé dans le développement international, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, 124 pages.

naturelles, considèrent que les interventions de courte durée et à l'échelle locale ne sont pas suffisantes pour adresser les enjeux de développement qui y sont liés. Bonnie Campbell, professeure au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, soutient que de manière complémentaire aux initiatives s'adressant aux symptômes locaux des activités minières, les politiques d'États donateurs devraient renforcer la capacité des gouvernements partenaires à gérer leurs ressources naturelles et les retombées positives et négatives de leur exploitation. Qui plus est, elle fait la démonstration que les mesures de responsabilité sociale des entreprises mises en place par les compagnies minières, et appuyées par l'ACDI, ont des retombées limitées et ne peuvent pas remplacer les bienfaits des biens et services publics traditionnellement livrés par les gouvernements¹.

Le recensement de la littérature, traitant de problématiques propres aux projets de l'ACDI qui font l'objet de cette recherche, permet d'identifier des arguments pouvant alimenter des doutes raisonnables à l'égard des intentions de ces interventions et de la validité de leurs approches. Cependant, le débat qui fait rage, qui est extrêmement polarisé, laisse peu de place à la nuance et encore moins à une compréhension approfondie de la nouvelle stratégie de collaboration entre l'ACDI et les compagnies minières. Aussi, le fait que ces dossiers soient récents et l'opacité avec laquelle ils ont été communiqués par le gouvernement et les compagnies impliquées font également obstacle à des études d'envergure à leur sujet. Ainsi, peu de travaux se sont engagés à

¹ CAMPBELL, Bonnie. « Corporate Social Responsibility and development in Africa : Redefining the roles and responsibilities of public and private actors in the mining sector », *Resources Policy*, Vol. 37, No. 2, Juin, 2012, pp. 138-143.

décortiquer les projets-pilotes de l'ACDI et leurs objectifs afin d'analyser leur cohérence avec son mandat premier, soit de réduire la pauvreté à l'échelle internationale. Parmi les rares ouvrages ayant abordé le sujet sous cet angle, le chapitre d'Élizabeth Blackwood et Véronika Stewart dans la monographie *Struggling for Effectiveness* conclut que les projets-pilotes et autres initiatives de collaboration entre l'ACDI et les entreprises minières canadiennes contreviennent au mandat de l'Agence, car davantage motivés par les intérêts économiques du Canada¹. Leur réflexion ne s'attarde pas cependant à analyser les prémises du gouvernement, la nature des partenaires, et les objectifs et résultats escomptés des projets en question. Le dernier rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international sur le rôle du secteur privé dans la réduction de la pauvreté traite également de la question, mais seulement sommairement².

Or, étant donné l'importance de la collaboration de l'ACDI avec des compagnies minières canadiennes et du débat les entourant, une analyse du raisonnement et de la structure de ces projets permettrait d'identifier les facteurs de réussite et les limites de tels partenariats afin d'éclairer les conditions optimales par lesquelles la planification de projets semblables pourrait se faire à l'avenir. Aussi, la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement de 2008 rend illégal pour l'ACDI d'opérer selon des

¹ BLACKWOOD, Élisabeth, STEWART, Véronika. « CIDA and the Mining Sector : Extractive Industries as an Overseas Development Strategy », *Struggling for Aid Efficiency : CIDA and Canadian Foreign Aid*, sous la direction Stephen Brown, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2012, 360 pages.

² Chambre des communes Canada (2012). Stimuler la croissance économique inclusive: rôle du secteur privé dans le développement international, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, 124 pages.

objectifs autres que celle de contribuer à la réduction de la pauvreté internationale¹. Ainsi, à l'aide d'une recherche documentaire, notre étude tente de répondre à la question suivante : Est-ce que les projets de développement international subventionnés par l'ACDI, en collaboration avec des entreprises minières canadiennes, sont cohérents avec le mandat premier de l'Agence, soit de réduire la pauvreté? Pour ce faire, l'analyse porte 1) sur la relation de causalité entre croissance économique et réduction de la pauvreté; 2) sur la stratégie de l'ACDI en matière de croissance économique et de gestion des ressources naturelles et enfin; 3) sur la base des leçons et conclusions tirées des sections précédentes. Finalement, ce mémoire évaluera les forces et faiblesses des projets-pilotes mis en place pour l'ACDI.

1 – La croissance économique et la réduction de la pauvreté : contexte et débat

Plusieurs critiques de la récente collaboration entre l'ACDI et les compagnies minières canadiennes estiment que l'approche adoptée n'est pas cohérente à plusieurs égards avec le mandat qui est assigné à l'Agence, soit de gérer les efforts canadiens en vue de réduire la pauvreté dans les PED ciblés². Afin de vérifier la validité de ces allégations, il convient d'abord d'analyser avec minutie le raisonnement ayant poussé le Gouvernement du Canada à intégrer une stratégie de croissance économique durable

¹ Gouvernement du Canada. *Site Web de la législation, Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement canadien*, [ENLIGNE], 15 mars 2013, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.8/page-1.html>, (Page consultée le 16 mars 2013);

² BLACKWOOD, Élisabeth, STEWART, Véronika. « CIDA and the Mining Sector : Extractive Industries as an Overseas Development Strategy », Op. cit. ;

en partenariat avec le secteur privé à ses orientations en matière de développement international.

En effet, les projets financés par l'ACDI en partenariat avec les compagnies extractives découlent de la Stratégie de croissance économique durable de l'ACDI¹. Dans cette conception, les décideurs publics ont conclu que les activités minières contribuent à la croissance économique dans les pays hôtes, et que cette croissance en retour a un effet positif en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Lors de son passage au Forum économique mondial à New York, l'actuel ministre de la Coopération internationale, Julian Fantino, a confirmé l'attachement de son gouvernement à ce cadre d'analyse : « [D]e plus en plus, le secteur de l'extraction devient un vecteur important de la croissance économique mondiale et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.² » La validité de la relation de causalité entre les activités minières, la croissance économique et la réduction de la pauvreté sera étudiée plus en détail au

Chapitre 2.

¹ Dans les projets impliquant une collaboration avec des entreprises minières au Burkina Faso, au Ghana et au Pérou, qui sont soumis à l'étude dans la dernière section du deuxième chapitre, la part de leurs activités qui vise la croissance économique durable est respectivement de 90%, 70% et 100%. ACIDI. Banque de projet, Profil de projet pour WUSC - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahnuasio-Bekwai, [ENLIGNE], 4 mars 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065129001>, (Page consultée le 13 mars 2013);

ACIDI. Banque de projet, Profil de projet pour Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé, [ENLIGNE], 7 octobre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065292002>, (Page consultée le 10 février 2013);

ACIDI. Banque de projet, Profil de projet pour Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable, [ENLIGNE], 3 octobre 2010, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065170001>, (Page consulté le 9 février 2013).

² ACIDI. Développement responsable du secteur de l'extraction en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Agence canadienne de développement international, [ENLIGNE], octobre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-1015153450-QYB>, (Page consultée le 22 janvier 2013);

Dans un premier temps, le présent chapitre a pour objectif de dresser un portrait du contexte entourant l'adoption de la stratégie de croissance économique durable, afin d'être en mesure de la situer par rapport aux orientations historiques de l'ACDI et aux tendances internationales. Dans un deuxième temps, une revue de la littérature permettra de tirer des conclusions quant à la relation de corrélation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté, ainsi que sur ses modalités. Ultimement, ce chapitre permet d'identifier des conditions gagnantes qui serviront à évaluer dans quelles mesures la collaboration entre l'ACDI et les compagnies minières est cohérente avec son mandat.

1.1. Contexte de la croissance économique comme moteur du développement

Dans le cadre de la Stratégie de croissance économique durable, on observe à travers l'analyse que la croissance économique et les relations de partenariat avec le secteur privé sont considérées par la majorité des États donateurs comme des stratégies pertinentes pour accroître l'efficacité des efforts d'aide au développement.

1.1.1. Contexte national

La stratégie de croissance économique durable de l'ACDI dévoilée en octobre 2010 a constitué l'élément central du programme de réforme du Gouvernement conservateur en matière de développement international depuis son élection en 2006¹. Cependant,

¹ Les deux autres priorités thématiques de la programmation de l'aide au développement du Canada sont *Accroître la sécurité alimentaire* et *Assurer l'avenir des enfants et des jeunes*. Pour plus d'information sur les priorités thématiques de l'ACDI voir : ACDI. *Agence canadienne de développement international, Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide*, [ENLIGNE], 21 juin

cette approche par la croissance économique ne constitue pas un changement de philosophie radical avec celle des administrations précédentes. Les orientations stratégiques du Canada en matière de développement international au cours des dernières décennies ont toutes défini la croissance économique comme moteur de développement. En 1968, le livre blanc du gouvernement de l'époque, *Fédéralisme et relations internationales*, statuait que l'objectif des programmes d'aide du Canada était de venir en aide aux pays et régions ayant des « problèmes de développement économique », laissant sous-entendre que les problématiques de développement et de pauvreté découlent principalement de lacunes au niveau de la croissance économique¹. Similairement, l'énoncé de politique du Gouvernement du Canada de 1995 identifiait le développement du secteur privé comme l'une des six priorités de ses interventions d'aide. L'objectif visé était « de promouvoir une croissance économique soutenue et équitable par un appui au secteur privé dans les pays en développement.²» Enfin, en 2002, l'ACDI publiait le rapport *Le Canada contribue à un monde meilleur* qui s'engageait à favoriser la croissance économique dans les pays ciblés. À la recherche d'« une approche équilibrée de réduction durable de la pauvreté », la stratégie du gouvernement de l'époque reconnaissait que « certaines stratégies et politiques de croissance économique favorisent davantage les pauvres que d'autres.³ »

2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-825105226-KFT>, (Page consultée le 12 juin 2012);

¹ MARTIN, Paul. *Fédéralisme et relations internationales*, 1968, p.39.

² Gouvernement du Canada. *Le Canada dans le monde, Énoncé du gouvernement*, 1995, p.48,

³ Agence canadienne de développement international. *Le Canada contribue à un monde meilleur, Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*, 2002, p. 15.

Ainsi, depuis la mise en place de l'ACDI en 1968, l'idée selon laquelle la croissance économique est un facteur de réduction de la pauvreté internationale a été présente pratiquement sans interruption. CIDA-INC, qui fut créé par l'Agence en 1978 dans l'objectif de contribuer au développement du secteur privé des PED par l'entremise de collaboration avec des entreprises canadiennes, est le parfait exemple de cette continuité¹. Cependant, il est notable que la nature des interventions a varié selon les gouvernements et la tendance du moment².

1.1.2. Contexte international

La crise financière de 2008 et l'avènement de nouveaux gouvernements dans les pays donateurs, dont celui de Stephen Harper, ont été à l'origine d'une transformation progressive dans le dialogue sur les politiques de développement des donateurs et ont influencé l'orientation et la nature de leurs interventions dans les PED³. Tel que l'expliquent Tomlinson et Reilly-King, les événements récents ont concrétisé la volonté grandissante de l'ACDI et d'autres donateurs à encadrer « de plus en plus leurs stratégies de développement en terme de croissance économique » et à établir « un rôle important pour le secteur privé dans leur mandat. » D'abord, les grandes

¹ CIDA-INC a été transféré au MAECI en 2007 et a été rebaptisé Program de Cooperation Industrielle. Selon la description qu'en fait le site internet l'ACDI, le programme est le « lien entre les intérêts commerciaux et les intérêts du développement » du Canada. Voir ACDI. *Agence canadienne de développement international, Programme de Coopération Industrielle*, [ENLIGNE], 29 août 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/REN-21813263-PM>, (Page consultée le 13 mars 2013).

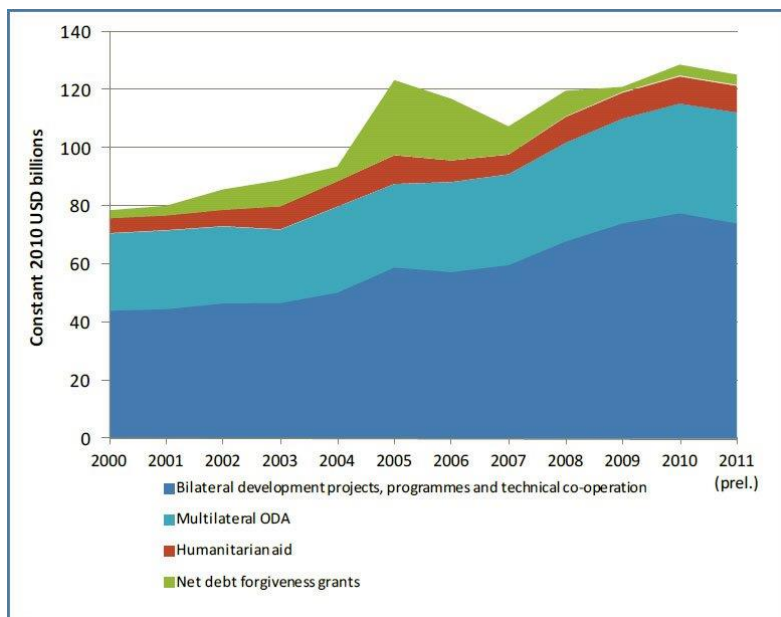
² TOMLINSON, Brian, REILLY-KING, Fraser. *The Elusive Quest for Pro-Poor Growth?, An Analysis of CIDA's Sustainable Economic Growth Strategy*, The Canadian Council for International Cooperation, 2011, p. 1;

³ Idem.

turbulences financières qui ont suivi l'écrasement de plusieurs grandes institutions financières américaines ont affecté négativement les budgets d'aide au développement. À cet égard, 2011 a été la première année depuis 1997 à connaître une décroissance (-2.7 %) dans les montants totaux alloués à l'assistance aux PED par les pays de l'OCDE (Figure 1)¹. Dans un mouvement non étranger à celui qui a entamé le gel ou la réduction des budgets d'aide, plusieurs gouvernements, dont celui du Canada, ont porté une attention accrue à l'efficacité des montants consacrés à la coopération internationale². Étant donné la raréfaction des fonds disponibles pour l'aide au développement et les

progrès limités enregistrés par les efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la capacité des interventions d'atteindre et d'avoir un effet positif sur les populations ciblées est davantage scrutée autant au plan national qu'international. Parmi les exemples les plus

Figure 1 Aide au développement des pays-membres de l'OCDE (2000- 2011)



¹ [S.A.]. *Net Official Development Assistance From DAC and Other OECD Members*, OECD, [ENLIGNE], <http://www.oecd.org/dac/aidstatistics/50060310.pdf>, (Page consultée le 27 janvier 2013);

² Il est notable l'efficacité de l'aide gagnait déjà en importance au cours des années précédentes. La Déclaration de Paris de 2006 est l'exemple la plus notable de la volonté des pays donateurs d'accroître les résultats qu'obtenaient leurs efforts pour la réduction de la pauvreté.

notables de cette tendance exprimée par la Déclaration de Paris, les États donateurs ont entériné une série de principes (l'appropriation, l'enlignement, l'harmonisation, la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats) dont l'application avait pour objectif d'assurer une utilisation plus ciblée et efficace des montants investis en vue de réduire la pauvreté internationale¹. Dans la même lignée, les pays donateurs ont également cherché à identifier des alternatives à l'approche traditionnelle d'aide publique au développement. La croissance économique, l'engagement du secteur privé et l'appropriation des PED de leur propre stratégie de développement ont été largement promus afin de résoudre les problématiques contemporaines du développement. Incarnant leur volonté commune d'accroître les résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté, le document issu du 4^e Sommet à haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011 précise les implications de l'accord auquel sont parvenus les donateurs à la rencontre en matière d'efficacité du développement:

L'aide n'est qu'une partie de la solution au problème de développement. L'heure est maintenant venue d'élargir notre perspective et notre attention, de l'efficacité de l'aide vers les défis d'un développement efficace. Ceci constitue un nouveau cadre dans lequel :

- a) Le développement a pour moteur **une croissance forte, durable et partagée**;
- b) Les **recettes propres des gouvernements** contribuent de façon croissante au **financement de leurs besoins** pour le développement. En retour, les gouvernements sont davantage redevables auprès de leurs citoyens des résultats obtenus dans ce domaine;

¹ OCDE. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, [ENLIGNE], <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparissurlefficacitedelaide.htm>, (Page consultée le 19 mars 2013)

- c) Des **institutions étatiques et non étatiques efficaces** définissent et appliquent les mesures requises pour leurs propres réformes et s'en tiennent mutuellement responsables;
- d) Les pays en développement **s'intègrent de plus en plus, tant à l'échelon régional qu'au niveau mondial**, créant des économies d'échelle qui les aideront à mieux affronter la concurrence dans l'économie mondiale.¹

En conformité avec cet engagement international et la Déclaration de Paris², l'ACDI s'est engagée à « déployer de plus en plus d'efforts pour que son aide soit plus efficace », notamment en collaborant avec le secteur privé dans l'objectif d'accroître la quantité et la durabilité de ses résultats³. Aussi, l'identification par l'ACDI de priorités thématiques en 2009, dont celle cherchant à favoriser une croissance économique durable, était liée à l'objectif de focaliser ses efforts de développement international et ainsi d'accroître leur efficacité⁴. Effectivement, la croissance économique stimulée par le secteur privé est perçue par les pays donateurs de l'OCDE comme un facteur clé de l'atteinte de résultats en matière de réduction de la pauvreté⁵. Reconnus pour sa capacité de créer un rapport coût-bénéfice avantageux, son accès à des réserves de liquidités considérables et son rôle dans la croissance économique, les acteurs du secteur privé

¹ [S.A.]. *4e Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide, Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au Service du Développement*, Busan, Corée, 2011, p.11;

² La déclaration de Paris avait également pour objectif premier de rallier les pays donateurs autour d'une série de principes permettant d'accroître l'efficacité de leur aide au développement.

³ [S.A.]. *Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide, Agence canadienne de développement international*, [ENLIGNE], juin, 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-825105226-KFT>, (Page consulté le 1 février 2013);

⁴ Idem.

⁵ Le Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au Service du Développement déclare également que les pays signataires sont « conscients du rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté. »; [S.A.]. *4e Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide, Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au Service du Développement*, Busan, Corée, 2011, p. 12

sont considérés comme ayant les caractéristiques nécessaires pour pallier aux limitations qui incombent aux instances publiques¹. Par exemple, dans un débat tenu en ligne par *The Economist*, l'économiste Micheal Green a soutenu à cet égard que, tandis que la lutte de l'aide publique au développement contre la malaria peinait à connaître des résultats, l'implication de la Fondation Gates a apporté des fonds et un *savoir-faire* qui a permis d'y faire des avancées notoires². Autrement, l'émergence de pays tels que la Chine, l'Inde, le Brésil, dont les succès économiques ne tiennent pas d'efforts publics de développement, a participé à ragaillardir la foi portée envers la capacité du privé à pourvoir l'innovation, les investissements, la création d'emploi jugée nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie des milliards d'êtres vivants toujours sous le seuil de la pauvreté³.

Le Canada n'est pas seul à avoir renouvelé son adhésion envers la croissance économique et à se tourner vers le secteur privé afin qu'il apporte une contribution aux efforts de la réduction de la pauvreté⁴. Le montant d'aide au développement alloué aux secteurs orientés vers le développement du secteur privé est passé de 14.4 milliards \$

¹ DAVID, Penny (2011). *The Role of the Private Sector in the Context of Aid Effectiveness*, Consultative Findings Document, Final Report, 2 February 2011, 44 pages.

² GREEN, Michael. *The Economist, Private Sector and International Aid*, [ENLIGNE], 5 juin 2009, <http://www.economist.com/debate/days/view/325>, (Page consultée le 13 mars 2013).

³ ESTRUP, Jorgen. "Aid, Paris and the Private Sector: How to Square the Circle", DIIS Working Paper, 2009, no. 17, p. 9. Il serait trompeur de ne pas souligner que la réussite de ces pays provient en partie du fait qu'ils avaient des États forts qui ont régulé et réorganisé l'économie. Le secteur privé dans ces pays a joué un rôle relativement secondaire jusqu'aux années 1990.

⁴ L'Australie, les États-Unis, la Finlande, la Grande-Bretagne, et presque tous les pays de l'OCDE font appel au secteur privé afin de contribuer à leurs efforts d'aide au développement. Pour des exemples de leurs initiatives à cet effet voir *Reality of Aid* (2012). *Aid and the Private Sector : Catalysing Poverty Reduction and Development?*, *Reality of Aid 2012 Report*, 295 pages.

US en 2005 à 22.6 milliards \$ US en 2010, soit une augmentation de 58.2 %¹. En fait, le phénomène semble dernièrement avoir un effet d'entraînement et plusieurs déclarations et accords internationaux témoignent de la portée de cette tangente internationale. Parmi les plus marquants, le *Consensus de Séoul pour le développement et la croissance partagée*, issu du G20 de Séoul de 2010, promouvait « une attention accrue sur la croissance économique » et « la participation du secteur privé » comme deux de ses six priorités². Également, du nombre des résultats du Sommet à haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011, le Canada fut signataire de la déclaration « Expanding and Enhancing Public and Private Co-operation for Broad-Based, Inclusive and Sustainable Growth » qui reconnaît un rôle primordial et différencié pour le secteur privé dans les efforts visant la réduction de la pauvreté :

The private sector is now widely acknowledged as a key partner in development, including through establishing new enterprises, creating jobs, providing goods and services, generating income and profits, and contributing to public revenues, which are critical to increasing countries' self-reliance and sustainable growth. This joint statement fully recognizes the diverse forms of engagement that the private sector brings to support development, together with governments, donors and civil society. These include core business activities, public private partnerships, social responsibility activities, and cross-sector or multi-stakeholder partnerships for development.³

¹ Ibid., p. 116.

² [S.A.] (2010). G20 Seoul Summit 2010, Seoul Development Consensus for Shared Growth,

³ [S.A.]. *Expanding and Enhancing Public and Private Co-operation for Broad -Based, Inclusive and Sustainable Growth, A joint Statement for endorsement by representatives from the public and the private sectors at the Fourth High-Level Forum on Aid Effectiveness Consensus de Seoul*, Busan, Corée, p.1

Enfin, s'appuyant sur ces exemples récents et la tendance graduelle chez les donateurs de se tourner vers des parties prenantes du secteur privé, un rapport du Programme de développement des Nations-Unies (PNUD) a énuméré les opportunités que représentent pour les pauvres l'engagement du secteur privé dans les efforts de développement international : 1) les entreprises peuvent pourvoir les biens et les services de base consommés par les populations démunies (nourriture, eau, électricité, installations sanitaires, services de santé, etc.); 2) elles peuvent, de par les biens et services offerts accroître la productivité des communautés (par exemple, les services d'électricité ou de microfinance permettre d'accroître la productivité des facteurs de production); 3) elles peuvent accroître les revenus par l'entremise de la création d'emploi; 4) elles peuvent faciliter l'appropriation et responsabilisation des pauvres par l'entremise de programmes de formation et l'amélioration de l'estime de soi¹.

1.1.3 Conclusion partielle

La priorité thématique de l'ACDI en matière de croissance économique durable s'insère dans un contexte national et international favorable à une contribution de la croissance économique et du secteur privé dans les efforts de développement en vue de réduire la pauvreté dans le monde. Sans permettre une compréhension entière de cette récente stratégie du Gouvernement du Canada, il notable que celle-ci s'alimente d'un courant de pensée canadien aussi vieux que l'ACDI et s'inspire d'une tendance qui est partagée par plusieurs pays donateurs. Cependant, le récent rapport du CAD de

¹ United Nations Development Program (2008). *Creating Value for All: Strategies for Doing Business with the Poor*, p.17.

l'OCDE qui a souligné le penchant du Gouvernement du Canada à promouvoir ses intérêts économiques par l'entremise de son soutien au secteur privé dans le développement international est un indicateur des limites qui sont inhérentes à ce genre de pratique¹. Aussi, il est permis de questionner s'il y a toujours une corrélation positive entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Un retour historique permet d'attester que la popularité d'une stratégie de développement n'est pas toujours un gage de sa réussite.

1.2. Débat sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté

Au cours des dernières décennies, on a intégré la croissance économique dans les efforts de développement international de diverses manières. Les doctrines ont également évolué quant aux moyens nécessaires pour susciter la croissance économique et sur les conditionnalités exigées par les mécanismes du développement international afin que cette croissance bénéficie aux plus pauvres². Aujourd'hui comme hier, plusieurs questions entourent le fait de miser sur la croissance exclusivement pour venir à bout de la pauvreté internationale. Dès 1981, François Perroux s'interroge sur son applicabilité à l'aide au développement : « La croissance pour quoi? En vue de quoi? La croissance bienfaitrice sous quelles conditions? La croissance pour qui?³ » Dans le cas qui intéresse la présente recherche, les deux dernières questions sont d'un intérêt

¹ OCDE (2012). Canada, Development Assistance Committee, PEER REVIEW 2012, p.11.

² Pour une réflexion plus approfondie sur l'évolution des modèles économiques de développement voir TREILLET, Stéphanie. *L'économie du développement : De Bandoeng à la mondialisation*, Armand Colin, 2007, p. 205.

³ PERROUX, François. *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier, 1981.

particulier : c'est-à-dire, quelles sont les conditions nécessaires afin que la croissance économique contribue à l'amélioration durable et optimale du sort des tranches les plus défavorisées de la population? Avec l'intention d'y répondre, la section qui suit revoit le débat dont l'objet est la relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et s'attarde à identifier les modalités et les caractéristiques qui sont nécessaires à sa réussite. L'éventail des leçons apprises et des conditions sera ensuite repris afin d'évaluer la *Stratégie de la croissance économique durable* de l'ACDI et, de façon plus importante, ses interventions récentes aux côtés d'entreprises minières canadiennes.

1.2.1. Perspective historique : la croissance économique et le développement

Tout au long la période d'après-guerre, les moyens promus et employés pour parvenir à la croissance économique ont varié dans les PED. La réflexion sur le développement a porté un intérêt particulier aux rôles des instances publiques et à la nature des politiques contribuant à transformer la croissance économique en moyen de vaincre la pauvreté. En moins de 40 ans, deux grands modèles de croissance et de développement se sont opposés au sein des PED. Le premier modèle soutenait des interventions considérables de la part des gouvernements, et le second à l'inverse, prônant la libéralisation des échanges et l'offre et la demande pour susciter le développement. Suite à l'écrasement boursier de 1929, les pays développés mettent en place des politiques keynésiennes caractérisées par d'importantes dépenses publiques visant à remettre sur pied les économies ravagées. Dans les PED, les années 60 et 70 sont

marquées par de forts courants anti-impérialistes et de non-alignement. Ils sont porteurs d'une conception de l'économie du développement basée sur la réglementation des marchés, la nationalisation des entreprises et la substitution des importations visant l'épanouissement des économies nationales¹. À peine dix années plus tard, on assiste à la doctrine inverse. Avec l'émergence de politiques des désengagements de l'État dans les pays industrialisés, dont Reagan et Thatcher sont les architectes les plus reconnus, les modèles de développement dans les PED suivent la tendance. Prétendant répondre aux déboires des approches dites « socialistes »², les ajustements structurels promus par les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale (BM)) durant les années 80 contribuent à « réduire le rôle de l'État dans la production et la régulation les activités économiques et privées » afin de créer un environnement macroéconomique idéal pour le « décollage » économique des PED³. Après dix ans de la médecine par la libéralisation et la dérégulation, les taux de croissance demeurant faibles et les coûts sociaux provoqués par, entre autres, l'affaiblissement des capacités des gouvernements de pourvoir des services de base à leurs populations, mettent en lumière les limites de la stratégie visant

¹ ESTRUP, Jorgen. Op. cit., p. 8

² Dans la plupart des pays au sein desquels les gouvernements menaient ce type de politiques macroéconomiques, les pressions intérieures et extérieures ont mené soit à de la stagnation, des taux d'inflation insoutenable, des déficits publics importants, une surévaluation du taux de change, etc.. Ces bouleversements macroéconomiques ont rendu les politiques de substitutions des échanges intenables et ont laissé plusieurs États par la suite extrêmement vulnérables et dépendants de l'aide étrangère. Idem.

³ [TRADUCTION LIBRE] Banque Mondiale (1994). Ajustment in Africa : Reforms, Results and the Road Ahead, p.34.

la croissance économique par la libéralisation exclusivement¹. Selon Bello et al., les ajustements structurels ont « endommagé l’environnement macroéconomique, participé à la dégradation des inégalités structurelles et ont même échoué à livrer sur leurs minces objectifs de stimuler la croissance économique²». Les contrecoups de la dérégulation à outrance ont contribué à un regain en popularité du rôle fondamental joué par les États pour créer dans les PED un environnement propice à une croissance économique durable et profitable à tous³. Dans la définition des priorités de développement, on assiste également à une transition de la nécessité d’assurer la stabilité économique (notamment par l’entremise du remboursement des dettes) à celle d’apporter des efforts davantage axés sur la lutte contre la pauvreté. Bien que le tiraillement se poursuive entre les « pro-croissances », principalement adhérent à la théorie du ruissellement économique⁴ et les « pro-pauvres » protagonistes de politiques permettant aux plus défavorisés de connaître les retombées de la croissance, on assiste dernièrement à l’avènement d’un certain équilibre entre les deux approches. À cet effet, l’élaboration des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 est l’une des illustrations les plus probantes d’une conception multidimensionnelle de la pauvreté

¹ BROAD, Robin, CAVANAGH, John et Walden, BELLO. « Development : The Market is Not Enough », *Foreign Policy*, No. 81, p. 145.

² Idem.;

³ ESTRUP, Jorgen. Op. cit., p. 10.

⁴ La théorie du ruissellement économique veut que les mécanismes du marché suffisent pour procéder à une redistribution de la richesse. Selon la théorie, en diminuant les taxes et les obstacles aux investissements, les entreprises seront en mesure de créer davantage d’emplois et de redistribuer ainsi leurs profits par l’entremise des salaires obtenus par leurs employés. En d’autres mots, le raisonnement est que ce qui est bon pour les plus nantis l’est aussi pour les pauvres.

et du besoin d'aller au-delà des politiques purement macroéconomiques afin de réduire la pauvreté¹.

1.2.2. Constats des études empiriques sur la croissance économique et le développement

Plusieurs études soutiennent que la croissance économique, peu importe sa nature, contribue à accroître les revenus des tranches les plus défavorisées de la population et ainsi à réduire la pauvreté par l'entremise des mécanismes du marché à eux seuls. Deninger et Squire, par exemple, en étudiant 91 épisodes de croissance dans 58 pays, sont parvenus à des résultats selon lesquels 81 % des épisodes de croissance dans ces pays ont entraîné un accroissement des revenus des plus défavorisés². Empruntant une méthodologie semblable, Ravallion et Chen parviennent eux aussi à des résultats permettant d'établir une relation de causalité positive entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté³. Observant les effets de la croissance économique dans des PED durant 64 périodes de croissance, ils arrivent à des conclusions selon lesquelles un taux de croissance de 10 % dans les revenus moyens d'une population provoque une réduction de la pauvreté moyenne de 9,9 %⁴. David Dollar et Aart Kray ont également conclu avec leurs recherches qu'une variation dans les revenus moyens due à la croissance économique profitait en parts égales aux franges les plus démunies. En

¹ Organisation des Nations-Unies. *Éliminer la pauvreté, Portail du système de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, [ENLIGNE], <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>, (Page consultée le 13 mars 2013);

² DENINGER, Klaus, SQUIRE, Lyn. « Economic Growth and Inequality : Reexamining the Links », *Finance and Development*, Vol. 34, No. 1, 1997, pp. 38-41;

³ RAVALLION, Martin, CHEN, Shaohua. « China's (uneven) Progress Against Poverty », *Journal of Development Economics*, Vol. 82, No. 1, 2007, pp. 1-42;

⁴ Idem.

soumettant leurs statistiques à des contextes nationaux variés, ils argumentent sur la base de leurs trouvailles que les politiques de redistribution et sociales n'ont que très peu d'effet sur la relation entre la croissance et le développement des couches les plus vulnérables¹.

Inversement, d'autres travaux apportent des nuances et posent des conditions et limites à la relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Parmi eux, on peut se référer à Simon Kuznets qui, à l'aide de sa fameuse courbe, a déduit que la croissance économique aurait initialement des impacts négatifs sur la condition des pauvres, car se réalisant à leur insu². Selon sa théorie, ce serait seulement à moyen et long terme que les plus défavorisés connaîtraient potentiellement les bénéfices de l'augmentation des activités économiques dans un pays donné. Appuyant cette théorie, une étude de Demery et Squire portant sur l'influence de la croissance économique sur la pauvreté dans six pays africains³ a démontré que la tranche regroupant les 10 % plus pauvres de la population cible s'est appauvrie durant les premières années de croissance des activités économiques dans quatre de ces États⁴. Les auteurs ont conclu que la croissance économique ne profitait pas forcément aux plus démunis sans les politiques sociales nécessaires.

¹ DOLLAR, David, FRAY, Aart. « Growth is Good for the Poor », *Journal of Economic Growth*, Vol. 7, 2002, pp. 195-225.

² GALBRAITH, James. « Global inequality and global macroeconomics », *Journal of Policy Modeling*, Vol. 29, No. 4, pp. 587-607.

³ Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria et la Tanzanie.

⁴ DEMERY, Lionel, SQUIRE, Lyn (1996). « Macroeconomic Adjustment and Poverty in Africa: An Emerging Picture », *World Bank Research Observer*, 11-1: 39

Également renommé pour ses théories sur la pauvreté, Amartya Sen critique quant à lui la définition classique de la pauvreté et les limitations imposées par la conceptualisation purement économique qu'en font les adhérents à la théorie du ruissellement économique¹. Il souligne entre autres que le produit intérieur brut (PIB), parmi les principaux indicateurs avec lesquels les économistes évaluent le taux de croissance économique dans un pays donné en mesurant la variation de la valeur des activités économiques, délaisse de ses équations de nombreux éléments et facteurs du bien-être. Sen conçoit une pauvreté multidimensionnelle au sein de laquelle le bien-être matériel n'est qu'une des composantes et pour laquelle la croissance économique n'est qu'un facilitateur parmi d'autres (culturel, familial, psychologique, etc.)². Témoinant du gain en crédibilité de sa réflexion, la pauvreté multidimensionnelle est une référence pour plusieurs agences de développement et institutions internationales, dont l'OCDE³. Les arguments de Sen soulignent le besoin de faire plus que de stimuler la croissance afin d'élever les niveaux de vie de la population de façon durable, par des interventions d'institutions publiques notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire, de la gouvernance, de la culture, de l'environnement, de l'égalité entre les hommes et les femmes, etc. Similairement, des néo-institutionnalistes tel que le gagnant du prix Nobel d'Économie en 2001, Joseph Stiglitz, s'inspirant des succès asiatiques tant au niveau de la croissance économique qu'à celui de la réduction de la

¹ SEN, Amartya, STIGLITZ, Joseph et Jean-Paul, FITOUSSI. *Vers de nouveaux systèmes de mesure, Performance économiques et progrès social*, préface par Nicolas Sarkozy, Odile Jacob, Paris, 2009, 426 pages.

² Idem.

³ OCDE (2007). *Vers une croissance pro-pauvre, Orientation à l'intention des donateurs*, p. 56

pauvreté, insistent sur les rôles « de financement, de formation, d'information, de coordination et de régulation » qui doivent être assurés par l'État afin d'assurer la durabilité et l'équité de la croissance économique¹. Cette perspective consacre la bonne gouvernance comme une assise incontournable afin que la croissance économique influe sur la pauvreté.

De façon complémentaire, plusieurs travaux ont démontré que ce n'est pas l'ensemble des activités économiques qui ont les mêmes répercussions sur les plus défavorisés. Parmi eux, Ravallion et Chen ont validé l'hypothèse selon laquelle l'économie agraire est celle dont l'accroissement des activités a le plus d'impacts positifs sur la pauvreté dans les pays dont les activités économiques sont largement concentrées dans les milieux ruraux². Qui plus est, ils démontrent que les bénéfices de l'activité économique par l'agriculture surpassent d'autres formes d'activités des secteurs secondaires et tertiaires puisqu'en plus de créer de l'emploi, les retombées du secteur sont bénéfiques pour d'autres domaines d'activités liés à la transformation et à la distribution des biens qu'il produit. Il y a donc corrélation entre le niveau d'intégration dans l'économie (interactions et interdépendances avec d'autres secteurs d'activités) et le degré d'influence que celle-ci a sur la réduction de la pauvreté. Accomplissant une étude semblable, Loayza et Raddatz soutiennent quant à eux que les secteurs d'activités économiques ayant le plus d'impacts positifs sur la pauvreté sont ceux qui créent des emplois pour lesquels les populations concernées ont les compétences nécessaires, et

¹ STIGLITZ, Joseph, Op. cit. Dans TREILLET, Stéphanie. *L'économie du développement : De Bandoeng à la mondialisation*, p.205.

² RAVILLION et CHEN, Op. cit..

qui produisent les biens et les services qui sont en forte demande parmi les plus défavorisés (par exemple, de la nourriture)¹. Il est notable que l'étude illustre également que les activités liées à l'industrie extractive n'ont que de faibles retombées puisque la quantité de main-d'œuvre exigée par le secteur est moindre. Ils concluent en indiquant que les résultats « parfois décevants » de la croissance économique sur la pauvreté sont dus « au manque d'opportunités pour les pauvres ou leur incapacité à profiter de celles qui se présentent. Si les pauvres sont mal nourris, manquent d'éducation, habitent dans des régions reculées, ou sont victimes de discrimination, les opportunités économiques risquent de leur échapper.² » Il s'agit donc d'affirmer que la mobilité sociale des plus démunis ne découle pas seulement du nombre d'opportunités économiques à leur disposition, mais également du contexte social et politique, ainsi que de leurs compétences à les atteindre et en tirer profit.

Devant l'ensemble de ces constats, le débat sur la relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté a récemment pris un tournant entre les protagonistes « pro-croissance » et les partisans de mesures « pro-pauvres ». La tendance observée au regard de la littérature est que la croissance économique, bien qu'importante, doit être encadrée et régie de manière à ce que les retombées bénéficient à l'ensemble des couches de la population et surtout aux plus pauvres. Inversement, il est entendu qu'une amélioration des conditions de vie, par l'émancipation des femmes par exemple, aura également des effets positifs sur la

¹ LOAYZA, Norman, RADDATZ, Claudio. « The Composition of Growth Matter for Poverty Alleviation », *Journal of Development Economics*, Vol. 93, No. 1, p.27.

²[TRADUCTION LIBRE] Ibid. p. 26.

croissance économique des régions et pays hôtes. Ainsi, on emploie progressivement dans les agences de développement et au sein de la communauté du développement international la notion de *croissance économique favorable aux pauvres* (pro-poor growth)¹. Démontrant le récent gain en popularité du concept, le Comité d'aide au développement (DAC) de l'OCDE a publié en 2007 le guide de politiques pour les donateurs *Vers une croissance pro-pauvre*². Dans la section sur le *Rôle des donateurs*, le rapport confirme l'émergence d'une volonté commune des États donateurs de palier et de surmonter les distinctions inhérentes à la division entre « pro-croissance » et « pro-pauvre » :

[...] l'éternel débat dans les organismes donneurs sur le point de savoir s'il convient d'appuyer la croissance ou de développer les capacités des pauvres n'a plus lieu d'être, car le programme de croissance pro-pauvre met en lumière la nécessité de rompre avec les dichotomies traditionnelles entre développement économique et développement social.³

Également, dans la définition de ce qui est entendu comme étant de la croissance économique pro-pauvre, le rapport de l'OCDE souligne que la croissance économique est importante mais pas suffisante pour assurer une amélioration des conditions de vie de ceux et celles qui y contribuent. Ainsi, l'objectif de l'aide au développement en matière de croissance économique doit être d'établir une relation d'interdépendance

¹ Pour les liens vers les stratégies de développement international en matière de croissance économique de plus de 21 pays industrialisés voir l'annexe 1 de KINDORWAY, Shannon, REILLY-KING, Fraser(2013). Investing in the business of development; bilateral donor approaches to engaging the private sector. p. 67

² OCDE (2007). *Vers une croissance pro-pauvre*, Orientation à l'intention des donateurs, p. 56

³ Idem.

entre l'amélioration des résultats économiques et l'accroissement du niveau et de la qualité de vie des populations visées :

En luttant contre la pauvreté économique, la croissance pro-pauvre permet également d'accomplir des progrès dans la dimension humaine de la pauvreté. Ainsi, l'augmentation des revenus des ménages pauvres leur permet d'investir davantage dans la santé et l'éducation, de vivre en meilleure santé et d'être actifs plus longtemps. [...] Toutefois, une amélioration des niveaux de revenu n'entraînera pas automatiquement des répercussions positives sur le développement humain. Si les capacités humaines des hommes et des femmes pauvres ne font pas l'objet de politiques efficaces, elles risquent de rester sous-développées en dépit de l'augmentation des revenus [...]¹

Sur la base de ces constats, l'OCDE a publié un rapport qui identifie les conditions permettant de mesurer les impacts des interventions en matière de croissance favorables aux pauvres. Le CAD propose de mesurer la qualité des contributions sur cinq dimensions de la pauvreté : capacités économiques, capacités politiques, capacités humaines, capacités socioculturelles, et capacités défensives². Le comité énumère des variables dont la mesure quantitative et qualitative permet d'évaluer si des projets soutenant la croissance économique ont des impacts positifs ou négatifs sur les populations ciblées. Celles-ci, présentées dans le *Tableau 1*, se veulent cohérentes avec la volonté des donateurs en ce qui a trait à l'efficacité de l'aide au développement.

¹ Ibid., p. 40 ;

² OCDE. Op. cit., p.361.

Tableau 1 : Conditions gagnantes à une croissance économique pro-pauvres¹

i) Développement des capacités économiques – aptitude à détenir des actifs et à les utiliser pour s’assurer durablement des moyens d’existence, disposer de revenus permettant de financer la consommation et l’épargne.

ii) Développement des capacités humaines – aptitude à subvenir aux besoins en matière de santé, d’éducation, d’alimentation, d’eau propre et de logement afin de pouvoir prendre part activement à la vie de la collectivité.

iii) Développement des capacités politiques – recouvre les droits de l’homme, la possibilité de se faire entendre et d’exercer une certaine influence sur les politiques gouvernementales et les priorités politiques, et le fait d’être dûment représenté aux niveaux communautaire, local et national.

iv) Développement des capacités socioculturelles – recouvre le droit et l’aptitude à être intégré et à participer en tant que membre apprécié aux activités et relations sociales et culturelles.

v) Développement des capacités défensives-sécurité – renvoie à tous les aspects qui aident à réduire la vulnérabilité, comme la protection contre les atteintes à la personne et à la propriété (y compris le traitement injuste de la part des pouvoirs publics), l’aptitude à résister aux chocs économiques, les formes d’assurance formelles ou informelles.

1.3 Conclusion : conditions gagnantes pour la réduction de la pauvreté

Ce chapitre permet de constater que l’importance de la thématique de la croissance économique ainsi que l’implication du secteur privé dans les efforts de réduction de la pauvreté est une tendance internationale. Cette orientation ne constitue pas une rupture avec la position traditionnelle de l’ACDI, mais correspond à une intensification marquée du niveau d’importance accordée à cette thématique.

¹ Idem.;

Bien que l'influence de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté soit généralement admise, la revue de la littérature a permis de démontrer l'ampleur du débat entourant les conditions afin qu'une relation de corrélation positive s'établisse entre ces deux variables. Le constat qui en émane est que la croissance économique est profitable aux pauvres à condition qu'elle s'articule de façon à prendre en considération le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Afin de réunir les conditions gagnantes pour une réduction de la pauvreté, un projet de croissance économique doit favoriser une implication directe en faveur du développement des capacités économiques, humaines, politiques, socioculturelles et de défense des populations visées. Ses conditions, listées dans le *Tableau 2 : Conditions gagnantes à une croissance économique pro-pauvres*¹, serviront à titre de cadre d'analyse à notre recherche afin de déterminer si les projets de l'ACDI, cofinancés par des entreprises minières canadiennes, sont cohérents avec le mandat de l'Agence. Car, effectivement, il est possible de conclure que la stratégie de croissance économique durable de l'ACDI peut s'avérer cohérente avec son mandat de réduire la pauvreté dans la mesure où son opérationnalisation intègre ces conditions gagnantes.

2 – L'ACDI et les entreprises minières : évaluation des impacts sur la réduction de la pauvreté

Conformément à la question de recherche, nous allons maintenant nous attarder à l'analyse de projets-pilotes issus de partenariats entre l'ACDI et l'industrie extractive.

¹ Les informations contenues dans le *Tableau 1*, sont également disponibles à l'*Annexe 1* de notre recherche étant donné leur importance pour l'analyse qu'elle propose et pour faciliter la consultation.

Étant donné qu'aucun résultat n'a encore été rapporté par l'ACDI pour ces projets qui demeurent à des stades précoces de leur mise en œuvre, la réflexion s'articule autour des principes directeurs de la Stratégie de croissance économique durable et des principales caractéristiques des projets qui permettent d'attester de leur capacité d'obtenir des résultats en matière de développement. S'appuyant sur les conclusions du premier chapitre, les prochaines sections évaluent donc en détail les éléments suivant :

- 1) les principes fondateurs du cadre de politique stratégique de croissance économique durable dans lequel les projets-pilotes s'insèrent;
- 2) les entreprises minières comme partenaires de développement;
- 3) les objectifs et résultats escomptés par les projets.

2.1. Contexte et cohérence de la stratégie de croissance économique de l'ACDI

La première section revoit le contexte national entourant les projets-pilotes miniers. Il est question des politiques récentes de collaboration du Gouvernement du Canada avec les entreprises minières. On constate à cet égard que les interventions en lien avec l'industrie extractive du gouvernement actuel font partie d'une approche pangouvernementale pour favoriser son expansion et son succès. La section revoit ensuite les principes stratégiques et le cadre opérationnel¹ qui orientent les projets de

¹ On entend par cadre opérationnel, l'ensemble d'objectifs intermédiaires et immédiats qui sont visés par l'ACDI et qui guident la planification de projets des programmes bilatéraux de l'agence (Voir l'annexe 1). Contrairement aux énoncés de principes de la Stratégie de croissance économique durable de l'Agence qui consistent de grandes lignes décrivant la philosophie de l'agence en matière de croissance économique, le cadre opérationnel sert plutôt à la planification et à la mise en œuvre concrète des projets de développement du Canada en la matière. Tandis que les énoncés proviennent plus souvent du gouvernement en place et est davantage à teneur politique, le contenu du cadre opérationnel est élaborer par la fonction publique et tient davantage en considération des réalités pratiques du développement.

l'ACDI. À leur analyse, on est en mesure de témoigner que la stratégie pour *Favoriser la croissance économique durable* de l'ACDI n'est pas totalement en ligne avec les conditions gagnantes identifiées précédemment afin de que la croissance économique favorise la réduction de la pauvreté.

2.1.1. Contexte entourant les projets-pilotes miniers de l'ACDI

Tel qu'il a été discuté, les projets-pilotes de l'ACDI en matière d'aide au développement liés à l'industrie minière canadienne sont controversés. S'il est progressivement reconnu au plan national et international qu'une croissance économique pro-pauvre est nécessaire pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des plus démunis des PED, plusieurs estiment que les projets de développement canadiens dans le secteur extractif ne rencontrent pas les standards et les conditions nécessaires à cette fin¹. Plus encore, ces détracteurs allèguent que les relations entre le gouvernement du Canada et des entreprises minières ne sont pas alignées sur les principes et les accords internationaux issus de la Déclaration de Paris, de même que sur les compléments subséquents élaborés à Accra et Busan en matière d'efficacité de l'aide². En ce sens, les projets-pilotes en question sont soupçonnés d'être davantage motivés par une volonté de défendre et de promouvoir les intérêts commerciaux canadiens plutôt que par des

¹ COUMANS, Catherine. Op. cit.;

CAMPBELL, Bonnie. « Corporate Social Responsibility and development in Africa : Redefining the roles and responsibilities of public and private actors in the mining sector », Op. cit.;

KLEIN, Tim. « Aid and the resource curse; how can aid be designed to preserve institutions », *Public policy for private sector*, No. 291, 2005, pp.1-4.

BLACKWOOD, Élisabeth, STEWART, Véronika. « CIDA and the Mining Sector : Extractive Industries as an Overseas Development Strategy », *Struggling for Aid Efficiency : CIDA and Canadian Foreign Aid*, sous la direction Stephen Brown, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2012, 360 pages.

² Idem.;

objectifs humanistes auxquels l'ACDI est tenu par la loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement. Au premier regard, l'importance du secteur minier dans l'économie canadienne laisse effectivement place à des soupçons quant à l'appropriation et l'alignement des politiques canadiennes de développement avec les stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté des pays auxquels ils viennent en aide :

- le Canada accueille le siège social de près de 75% de toutes les compagnies d'exploration minière au monde;
- 57% de toutes les compagnies minières dans le monde listées à la bourse le sont à celle de Toronto¹;
- en 2007, les investissements directs du Canada vers l'étranger dans le secteur étaient de l'ordre de 79,3 milliards\$, ce qui place le secteur minier au 3^e rang dans l'ensemble des flux financiers canadiens vers l'étranger²;
- au total, il est estimé par le Gouvernement du Canada que 1293 entreprises minières canadiennes possèdent approximativement 7809 propriétés dans plus de 100 pays³;

Selon ces indicateurs, il est permis de penser que la réussite des entreprises minières à l'étranger profite à l'essor de l'économie canadienne. À cet égard, le Gouvernement du Canada multiplie les initiatives de collaboration avec les entreprises minières canadiennes, et ce via plusieurs de ces ministères. Parmi les exemples les plus probants, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a

¹ Idem.;

² Affaires étrangères et commerce international Canada. *La Responsabilité sociale des entreprises, Renforcer l'avantage Canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives Canadiennes présentes à l'étranger*, [ENLIGNE], mars 2009, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra&view=d>, (Page consultée le 6 mars 2013);

³ Idem.

dernièrement créé un fonds en soutien aux activités des ambassades canadiennes afin d'appuyer les entreprises minières qui œuvrent dans des pays riches en ressources naturelles¹. Les montants alloués sont utilisés pour promouvoir leurs activités et aussi, dans certains cas, à défendre la réputation des compagnies minières auprès des gouvernements et des populations des pays hôtes. Par exemple, selon les médias grecs, en 2013, l'ambassadeur du Canada en Grèce, Robert Peck, a fait promotion de la compagnie canadienne Eldorado Mine auprès du maire d'Alexandroupolis suite à des manifestations dénonçant les dommages environnementaux causés par l'entreprise². Des évènements similaires, où des ambassadeurs canadiens se sont personnellement portés à la défense de compagnies minières canadiennes, ont également été rapportés au Guatemala et en République Dominicaine³. Illustrant la proximité existant entre les ambassades du Canada et l'industrie extractive, Anthony Bebbington, Directeur du programme de maîtrise de géographie à l'Université Clark a témoigné devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international à l'effet qu'un secrétaire adjoint d'un ministère de l'énergie et des mines d'un pays de l'Amérique latine lui aurait confié que, selon sa perception, « l'ambassadeur du Canada [...] est un

¹ BLACKWOOD, Élisabeth, STEWART, Véronika. Op. cit.;

² PATERSON, Brett. *The Council of Canadians, Canadian ambassador defends destructive mine in northern Greece*, [ENLIGNE], 28 février 2013, <http://canadians.org/blog/?p=19635>, (Page consultée le 21 mars 2013);

³ BALKISSOON, Denise. *TheStar.com, Former Canadian ambassador guilty of slander*, [ENLIGNE], 17 juin 2010, http://www.thestar.com/news/gta/2010/06/17/former_canadian_ambassador_guilty_of_slander.html, (Page consultée le 21 mars 2013);

[S.A.]. *DominicanToday, Canada defends Barrick Gold's operation in Dominican Republic*, [ENLIGNE], 3 novembre 2012, <http://www.dominicantoday.com/dr/economy/2010/2/11/34791/Canada-defends-Barrick-Golds-operation-in-Dominican-Republic>, (Page consultée le 21 mars 2013);

représentant pour les compagnies minières canadiennes.¹» Le MAECI n'est pas seul à s'être mobilisé pour la cause : Exportation et Développement Canada (EDC) et Industrie Canada supportent également des projets d'entreprises minières canadiennes dans les PED à l'aide de fonds publics canadiens². L'importance du dossier minier pour le gouvernement actuel a même mené à la création d'une nouvelle corporation de la couronne. En 2011, le Premier ministre Harper a fait l'annonce de la création de *l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement* dont le mandat sera de recueillir l'expérience canadienne en lien avec le secteur extractif afin que les PED puissent profiter des leçons apprises³. Enfin, dans la même lignée, en 2010 le gouvernement conservateur a travaillé activement afin de faire rejeter le projet de loi C-300, présenté le député du parti libéral John McKay, qui prévoyait des sanctions économiques pour les actions illégales des entreprises minières dans des pays étrangers⁴.

Au regard de ces initiatives, il est possible de décerner l'émergence d'une stratégie pangouvernementale dont l'objectif est d'appuyer, et même de collaborer avec les

¹ PAYNE, Elizabeth. *Ottawa Citizen, Foreign policy is mining policy*, [ENLIGNE], 8 mars 2012, <http://www.ottawacitizen.com/business/Foreign+policy+mining+policy/6267948/story.html>, (Page consulté 22 septembre 2012);

² [S.A.]. *Mining Watch, Seven Deadly Secrets: What Export Development Canada does not want you to know: Canadian Companies May Be Wreaking Havoc with Taxpayers' Support*, [ENLIGNE], 10 janvier 2003, <http://www.miningwatch.ca/seven-deadly-secrets-what-export-development-canada-does-not-want-you-know-canadian-companies-may-be>, (Page consultée le 2 février 2013);

³ ACDI. *Agence canadienne de développement international, Appel de propositions : Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*, [ENLIGNE], 7 septembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-614115639-LPY>, (Page consultée le 6 février 2013);

⁴ [S.A.]. *Radio-Canada.ca, Le projet de loi C-300 défait par 6 voix*, [ENLIGNE], 27 octobre 2010, http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/10/27/001-miniére_responsabilite.shtml, (Page consultée le 12 mars 2013);

entreprises minières canadiennes. Tandis que certains reprochaient par le passé au Gouvernement du Canada un manque de cohérence entre les politiques de ses différents ministères, ses efforts actuels visant à harmoniser ses programmes dans une approche pangouvernementale par rapport au secteur extractif posent le risque que certaines priorités (telles que celles du développement international) soient reléguées au second plan au profit de d'autres (par exemple celles de commerce international)¹.

Les indicateurs macroéconomiques présentés et la direction pangouvernementale adoptée par le gouvernement actuel permettent en effet de questionner si les projets de l'ACDI visent davantage la croissance économique nationale plutôt que celle des PED. Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre, les représentants de la coopération canadienne ne nient pas entièrement les allégations tenues par les attaques au sujet du caractère intéressé de leurs activités d'aide au développement. Au contraire, il semble qu'il y a une acceptation avouée de la part des décideurs publics canadiens que le développement dans les PED, souhaitable de par leur impact potentiel sur la pauvreté, le serait également pour ces effets positifs sur l'économie canadienne. Illustrant ce fait, le gouvernement a élaboré une nouvelle stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes à l'étranger, présentée dans le document *Renforcer l'avantage canadien*². La description de la

¹ Au sujet du défi historique de l'ACDI de maintenir son indépendance vis-à-vis des politiques et orientations du MAECI voir : CAMPBELL, Bonnie, HATCHER, Pascale. « Existe-t-il encore une place pour la coopération bilatérale? Réflexion à partir de l'expérience canadienne », *Tiers-Monde*, Tome 45, No. 179, pp. 665-687.

² ACDI. *Agence canadienne de développement international, La responsabilité sociale des entreprises, Renforcer l'avantage Canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les*

stratégie de RSE du Canada sur le site internet du MAECI converge dans ce sens : « Le Premier ministre a reconnu que les investissements canadiens dans l'industrie extractive à l'étranger pouvaient être gagnants à la fois pour l'économie canadienne et pour les pays en développement riches en ressources.¹ »

Ainsi, force est de constater que l'ACDI et ses récentes initiatives de collaboration avec le secteur extractif canadien naviguent dans une zone grise, départagées entre les objectifs de développement international et les intérêts commerciaux du Canada. La question de recherche demeure : est-ce les projets-pilotes de l'ACDI cofinancés par les entreprises minières ont un impact positif sur la réduction de la pauvreté? Le Gouvernement du Canada répond par l'affirmative. Tout en admettant l'importance des activités minières pour le Canada, les responsables de la coopération internationale attestent que le développement du secteur minier représente une opportunité considérable pour les PED en quête d'améliorer le sort de leurs populations pauvres par l'entremise de la croissance économique. Selon leurs dires, l'apport des entreprises minières en matière d'investissements, de création d'emplois, de l'accroissement des revenus pour les familles et les gouvernements, d'infrastructures et de transfert

sociétés extractives Canadiennes présentes à l'étranger, [ENLIGNE], 10 février 2012, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra&view=d>, (Page consultée le 12 février 2013).

¹ Idem.

technologique améliorerait la condition des plus démunis dans les pays où l'État favorise des activités extractives¹.

2.1.2. Principes stratégiques structurant le cadre politique des projets-pilotes de l'ACDI

On constate que les prémisses qui sont présentées par le Gouvernement du Canada pour justifier les projets-pilotes dans le secteur extractif dans les PED sont étroitement liées avec celles qui forment les piliers du cadre stratégique de l'ACDI en matière de croissance économique durable. Le rapport sur la *Stratégie de croissance économique durable* de l'ACDI expose les principes fondateurs de la manière suivante :

1. La réduction de la pauvreté est optimisée par une forte croissance économique.
2. La création d'emploi et la création d'un environnement favorable aux entreprises et le secteur privé contribuent au développement et à la réduction de la pauvreté.
3. Accroître le nombre d'emplois dans les secteurs économiques formels bénéficie aux plus pauvres, aux femmes et autres groupes qui connaissent de la discrimination.
4. La croissance économique par la libéralisation des échanges commerciaux et l'investissement crée des opportunités pour les pauvres.²

Au regard des conclusions de la revue de la littérature décortiquée antérieurement, les principes-cadres de la *Stratégie de croissance économique durable* semblent

¹ ACDI. *Agence canadienne de développement international, Gestion des ressources naturelles, Créer des emplois et des possibilités dans les pays en développement*, [ENLIGNE], 1 mars 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-102311492-LK7>, (Page consultée le 17 mars 2013). <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-102311492-LK7>

² [TRADUCTION LIBRE]. TOMLINSON, Brian, REILLY-KING, Fraser. *The Elusive Quest for Pro-Poor Growth?, An Analysis of CIDA's Sustainable Economic Growth Strategy*, The Canadian Council for International Cooperation, 2011, p. 1;

s'apparenter à ceux de la théorie des pro-croissance voulant que le développement économique doive être priorisé, sans tenir compte de sa nature ou de son impact. En cela, ils négligent potentiellement de prendre en considération les conditions gagnantes jugées nécessaires afin de stimuler une croissance économique pro-pauvre. Pour évaluer leur efficacité en matière de réduction de la pauvreté, il est pertinent d'analyser ces principes ainsi que le cadre opérationnel de la priorité thématique¹ « Favoriser une croissance économique durable » (Annexe 2) à la lumière des conditions gagnantes identifiées préalablement².

Pour ce qui est du premier principe (la réduction de la pauvreté est optimisée par une forte croissance économique), les recherches présentées antérieurement font la démonstration que la croissance n'a pas forcément des impacts positifs pour les plus pauvres d'une société. Il s'avère que, dans certains cas, une forte croissance économique puisse même nuire à l'amélioration de la qualité de vie des plus démunis. Pour que les retombées de la croissance soient durables et partagés, il importe que celle-ci participe au maintien et/ou au renforcement des capacités économiques, humaines, politiques, socioculturelles et de sécurité des populations. D'ailleurs, dans

¹ On entend par cadre opérationnel, l'ensemble d'objectifs intermédiaires et immédiats qui sont visés par l'ACDI et qui guident la planification de projets des programmes bilatéraux de l'agence (Voir l'annexe 1). Contrairement aux énoncés de principes de la Stratégie de croissance économique durable de l'Agence qui consistent de grandes lignes décrivant la philosophie de l'agence en matière de croissance économique, le cadre opérationnel sert plutôt à la planification et à la mise en œuvre concrète des projets de développement du Canada en la matière. Tandis que les énoncés proviennent plus souvent du gouvernement en place et est davantage à teneur politique, le contenu du cadre opérationnel est élaborer par la fonction publique et tient davantage en considération des réalités pratiques du développement.

² Voir *Tableau 1* et *Annexe 1* pour consulter les conditions gagnantes nécessaires pour que la croissance économique profite aux pauvres.

l'énoncé de politique du CAD *Vers une croissance économique pro-pauvres* de 2006, le Gouvernement du Canada reconnaît par sa signature qu'il est nécessaire de tenir compte à la fois de la force et de la nature de la croissance économique afin d'attendre une réduction de pauvreté durable¹. Cependant, il est notable que le cadre opérationnel prévu par la priorité thématique *Favoriser une croissance économique durable* rencontre davantage les conditions gagnantes. En particulier, les activités prévues par les sous-piliers *Établir des assises économiques*, *Favoriser la croissance des entreprises* et *Investir dans le capital humain* (représentés dans les Tableaux 2, 3 et 4) s'attardent à renforcer les capacités politiques, économiques et humaines des populations par l'entremise d'une gestion améliorée de l'économie à l'échelle locale et nationale et du renforcement des capacités des ménages de tirer profit des opportunités découlant de la croissance économique.

Tableau 3 : Cadre opérationnel - Établir des assises économiques²

| Objectif | Activités |
|---|--|
| Établir des assises économiques en offrant un soutien aux gouvernements disposés à mettre en place les cadres législatifs, réglementaire, industriel et financier nécessaires à une croissance durable. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les institutions et les capacités en gestion de l'économie et des finances publiques, tant à l'échelle locale et régionale que nationale. • Améliorer les cadres et les systèmes juridiques et réglementaires (y compris leur mise en œuvre), qui jouent un rôle clé dans la stabilité des économies locales et nationales; • aider les gouvernements, les entreprises et les industries à élargir leurs activités et à entrer sur les marchés |

¹ OCDE. *Vers une croissance pro-pauvre*, Déclaration de principes, [ENLIGNE], 5 avril 2006, <http://www.oecd.org/fr/cad/reductiondelapauvrete/44474932.pdf>, (Page consultée le 10 janvier 2013).

² ACIDI. *Favoriser une croissance économique durable, Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable*, 2006, p.5.

| | |
|--|---|
| | régionaux et mondiaux; <ul style="list-style-type: none"> • renforcer les capacités nationales et locales afin de favoriser une gestion durable et socialement responsable de l'environnement et des ressources naturelles, dans le but de favoriser la croissance économique. |
|--|---|

Le second principe (création d'emplois et d'un environnement favorable aux entreprises et au secteur privé contribuant au développement et à la réduction de la pauvreté) nécessite également des précisions. De manière similaire aux conditionnalités répertoriées pour que la croissance économique contribue à la réduction de la pauvreté, ce ne sont pas tous les emplois qui sont bénéfiques pour les plus démunis. Les expériences passées démontrent que les emplois pour lesquels ces derniers ont les compétences sont particulièrement bénéfiques à leur sort¹. Le sous-pilier du cadre opérationnel *Investir dans le capital humain* comprend parmi ses résultats escomptés la formation de la main-d'œuvre, et particulièrement dans le milieu agricole, « possédant les connaissances et les compétences » afin qu'elle puisse « tirer avantage des possibilités économiques offertes »². Également, au regard de la seconde section de l'énoncé (création d'un environnement favorable aux entreprises et le secteur privé), il doit être précisé qu'afin de participer à la réduction de la pauvreté, il est nécessaire que les politiques de l'ACDI favorisent et facilitent le développement du type d'entreprises qui offrent des emplois aux populations et qui produisent des biens et services qui sont davantage consommés par les tranches les plus démunies. Les entreprises à plus petite

¹ LOAYZA, Norman, RADDATZ, Claudio. Op. cit., p.27

² ACDI. *Favoriser une croissance économique durable, Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable*, 2006, p. 8.

échelle, puisque directement liées aux populations défavorisées, sont reconnues comme étant particulièrement efficaces pour l'amélioration de leur qualité de vie¹. Ici encore, la programmation de l'ACDI dans le cadre opérationnel du sous-pilier *Favoriser la croissance des entreprises* de croissance économique intègre davantage ces considérations que l'énoncé de principes et vise plus particulièrement à « soutenir davantage les micros, petites et moyennes entreprises » en aidant les entrepreneurs des PED à avoir accès à du financement et à accroître leur compétitivité².

Tableau 4 : Cadre opérationnel - Favoriser la croissance des entreprises³

| Objectif | Activités |
|---|---|
| Favoriser la croissance économique en augmentant la viabilité financière, la productivité et la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises du secteur privé, ce qui accroîtra les possibilités d'emploi pour les pauvres. | <ul style="list-style-type: none"> • soutenir davantage le développement et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises du secteur privé, en accordant une attention particulière aux entreprises gérées par des femmes; • accroître la productivité et la viabilité des entreprises en fonction des possibilités réelles du marché et corriger les lacunes dans les structures de gestion, ce qui permettra d'offrir aux démunis plus de possibilités d'emploi à long terme dans le secteur structuré; • renforcer les produits et services des institutions financières (dont le microfinancement) et accroître leur disponibilité, ce qui favorisera la création d'emplois pour les pauvres. |

Pour ce qui est du troisième principe (accroître le nombre d'emplois dans les secteurs économiques formels bénéficie aux plus pauvres, aux femmes et autres groupes qui connaissent la discrimination), il est notable que ni les prémisses, ni le cadre politique

¹ LOAYZA, Norman, RADDATZ, Claudio. Op.cit.

² ACDI. *Favoriser une croissance économique durable, Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable*, Op. cit., p. 7.

³ Idem.

de la thématique sur la croissance économique ne prennent en considération le secteur informel de l'économie. Or, ce secteur représente souvent la majorité des activités économiques des PED et celui qui emploie la plus grande proportion de leur main-d'œuvre. Le principe est cependant cohérent avec le mandat de réduire la pauvreté de par son objectif d'atteindre les groupes qui souffrent de discrimination. Dans ce cas-ci, c'est plutôt le cadre opérationnel qui est laxiste. En une seule instance, le cadre stratégique prend en considération l'égalité des genres. Or, l'exclusion des femmes des activités économiques formelles dans plusieurs des PED constitue un frein considérable à la croissance économique.

Tableau 5 : Cadre opérationnel - Investir dans le capital humain¹

| Objectif | Activités |
|--|--|
| Investir dans le capital humain en améliorant le potentiel d'employabilité des personnes pour qu'elles puissent accéder davantage aux possibilités d'emploi dans les secteurs économiques structurés et non- | <ul style="list-style-type: none"> • augmenter l'accès aux connaissances et à la formation professionnelle axées sur la demande et qui sont essentielles pour permettre aux travailleurs d'intégrer le secteur structuré du marché du travail, particulièrement en ce qui concerne la capacité de lire, d'écrire et de compter; • multiplier les occasions d'apprentissage structurées, appropriées et stimulantes en milieu de travail, y compris dans le secteur agricole; • soutenir des initiatives d'apprentissage utiles et axées sur les résultats, qui stimuleront la croissance des entreprises, l'expansion des marchés et la productivité. |

Enfin, le quatrième principe de la *Stratégie de la croissance économique durable* (croissance économique par la libéralisation des échanges commerciaux et

¹ ACIDI. *Favoriser une croissance économique durable, Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable*, 2006, p. 8.

l'investissement créant des opportunités pour les pauvres) est peut-être celui qui s'apparente le plus à la déréglementation et la libéralisation promues par le « Consensus » de Washington. Or, il est maintenant reconnu que la création d'un environnement favorable aux investissements et aux échanges, tel qu'il est suggéré par l'énoncé, pourrait potentiellement avoir des incidences négatives sur le développement. Si l'on se fie aux expériences d'ajustements structurels des années 90 expliquées ultérieurement, les politiques favorables à l'investissement et aux échanges peuvent représenter un recul des capacités du gouvernement de pourvoir des services en éducation, en santé ou d'infrastructure. Les échecs historiques des propositions pro-croissance et pro-pauvre ont démontré qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre libre-recours aux mécanismes des marchés et le rôle des instances publiques. Ici encore, le cadre stratégique de la programmation de l'ACDI en matière de croissance économique intègre mieux cette réalité que l'énoncé de principe: le sous-pilier *établir des assises économiques* engage la programmation de l'ACDI à renforcer les finances publiques, à améliorer les systèmes réglementaires et renforcer leur capacité en matière de la gestion des revenus des ressources naturelles¹.

Les principes stratégiques sur lesquels l'ACDI se base pour la planification des initiatives de croissance économique, dont ceux en lien avec le secteur extractif, omettent de prendre en considération plusieurs des conditions jugées nécessaires pour que la croissance économique durable ait le plus d'impacts positifs sur l'amélioration de la

¹ ACDI. Agence canadienne de développement international, Favoriser une croissance économique durable, [ENLIGNE], 28 novembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-101515146-QKD>, (Page consultée le 10 janvier 2013);

qualité de vie des pauvres dans les pays ciblés. Toutefois, l'analyse démontre que là où les principes stratégiques de l'Agence sont fautifs, le cadre opérationnel de la priorité thématique de croissance économique durable de l'Agence comprend la grande majorité des conditionnalités nécessaires à ce que la programmation de l'Agence contribue à renforcer les capacités et à la réduction de la pauvreté.

2.1.3. Conclusion partielle

À la lumière de ce qui a été vu, il devient apparent que les projets de l'ACDI impliquant une coopération avec des entreprises minières canadiennes cadrent dans une vision du gouvernement Harper selon laquelle à une relation « gagnant-gagnant » est possible entre les objectifs de développement international et les intérêts de commerce international du Canada. L'harmonisation des nombreuses initiatives dans le secteur minier à l'ACDI, mais également dans d'autres départements du gouvernement du Canada, fait craindre que les objectifs de réduction de la pauvreté soient éclipsés par les visées canadiennes dans l'avancement d'un secteur qui représente une part importante de son économie. Afin de s'acquitter de son mandat de coordonner les efforts canadiens pour la réduction de la pauvreté internationale, il est nécessaire que l'ACDI maintienne suffisamment d'indépendance par rapport aux autres départements et ministères, et ait un poids dans la définition des grandes orientations du gouvernement du Canada. Le fossé qui est dévoilé par notre analyse entre le cadre stratégique de l'ACDI en matière de croissance économique durable et le contenu du cadre opératoire qui oriente la programmation des initiatives, est révélateur à cet égard. Il est permis de conclure que

les principes de la *Stratégie de croissance économique durable* de l'ACDI, utilisés par les hauts représentants du Gouvernement du Canada pour valider la relation de collaboration entre l'ACDI et des entreprises privées, n'incorporent pas les conditions gagnantes nécessaires pour qu'elle ait des retombées pour les populations qu'elle doit desservir. Inversement, le cadre opérationnel conçu par les fonctionnaires de l'Agence prend généralement en considération les conditions gagnantes répertoriées au chapitre précédent, afin que les projets développés sous l'égide de l'ACDI en collaboration avec des compagnes minières contribuent à la réalisation de son mandat¹.

2.2. Le secteur extractif et les entreprises minières dans l'aide au développement

Dans le premier chapitre de notre recherche, nous avons démontré que ce n'est pas l'ensemble des secteurs d'activités économiques qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. Or, le Gouvernement du Canada est d'avis que le secteur extractif et les entreprises minières sont de ceux qui peuvent faire une contribution majeure dans les efforts canadiens de développement international. Illustrant cette position, dans un discours sur le développement responsable du secteur de l'extraction, le ministre Fantino a affirmé que les retombées des entreprises minières peuvent mener « à de meilleures possibilités d'emploi dans l'économie formelle et à de plus importants

¹ Il est pertinent de mentionner que le fossé entre les décideurs publics et les fonctionnaires du Canada en matière de développement international a également été constaté par la dernière revue du CAD sur le Canada. Les évaluateurs ont dénoté que les fonctionnaires de l'ACDI étaient réticents à l'intégration du secteur privé dans les efforts canadiens de développement international dans l'optique où l'objectif prioritaire des acteurs privés est de générer un maximum de profits. À cet effet voir : Organisation for Economic Co-operation and Development. *Canada, Development Assistance Committee PEER REVIEW*, 2007, p. 32.

apports aux ressources publiques pouvant servir à investir dans l'amélioration de la productivité et du bien-être de la population.¹» La section qui suit évalue les entreprises minières dans leur rôle de partenaire au sein des projets-pilotes de l'ACDI afin d'attester de leurs capacités d'accroître l'efficacité des efforts de l'Agence en matière de réduction de la pauvreté.

2.2.1. Le secteur extractif et la croissance économique durable

Dans la section consacrée à la gestion des ressources naturelles du site internet de l'Agence, il est indiqué en soutien à ce type d'interventions que les exportations de ressources naturelles des PED représentaient en 2010 une somme de 1,4 milliard \$, soit dix fois plus que les montants injectés par les pays donateurs en aide au développement². De plus, le secteur minier serait la source de nombreux emplois : en 2010, il est estimé que le secteur minier formel, qui aurait employé 2,2 millions d'individus dans les PED, permettrait d'accroître les revenus et les conditions de vie des ménages³. Les revenus tirés de la taxation et des redevances, mais également des investissements, des emplois directs et indirects, et du transfert de technologie figurent en tête de liste des retombées espérées pour accroître le bien-être des communautés

¹ ACDI. *Agence canadienne de développement international, Développement responsable du secteur de l'extraction en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies*, [ENLIGNE], 24 septembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAT-1015153450-QYB> (Page consultée le 12 février 2013).

² ACDI. *Agence canadienne de développement international, Gestion des ressources naturelles, Créer des emplois et des possibilités dans les pays en développement*, Op. cit.;

³ Idem.

ciblées par les projets-pilotes¹. Le Gouvernement du Canada n'est pas le seul à reconnaître le potentiel de développement du secteur extractif. Durant une de ses visites au Canada, l'administratrice du Programme pour le développement des Nations-Unies, Helen Clark, a laissé entendre que l'engagement des entreprises minières dans les efforts de développement international du Canada pouvait être « une bénédiction plutôt qu'une malédiction.² » L'ancienne Première ministre de la Nouvelle-Zélande a encouragé le Canada à s'assurer que les activités minières « travaillent » pour le développement en donnant la chance à de petites et moyennes entreprises des PED « d'entrer dans la chaîne de valeur en tant que fournisseurs aux grandes compagnies multinationales.³ » Autrement, au plan national, lorsque le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes du Canada a tenu des consultations au sujet le rôle du secteur privé dans le développement international, la majorité des témoins a convenu qu'effectivement « les ressources naturelles peuvent contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.⁴ » Cependant, selon le rapport qui émane des rencontres du comité, les participants provenant du secteur privé, public et de la société civile se seraient également entendus à l'effet qu'il reste beaucoup d'efforts à faire avant que la conjoncture politique au sein des PED et le comportement des

¹ Idem.

² HALLEY, Anthony. *Mining, Mining Can Be a Blessing for Foreign Aid*, [ENLIGNE], 5 mars 2013, <http://www.mining.com/mining-can-be-a-blessing-for-foreign-aid-un-84841/>, (Page consultée le 9 mars 2013);

³ Idem.

⁴ Chambre des Communes. Stimuler la croissance économique inclusive : rôle du secteur privé dans le développement international, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, 41e Législature, 1ere session, 2012, p.71.

entreprises minières soient tels qu'ils permettent la fenêtre d'opportunité développementale souhaitée par l'ACDI. Parmi les propos tenus devant le comité à cet effet, Khalil Sharriff, Directeur général de *la Fondation Aga Khan Canada*, a expliqué que d'importants efforts doivent encore être déployés pour démystifier et créer une relation de causalité positive entre le secteur extractif et la réduction de la pauvreté :

il est [...] incontournable que la richesse minière du monde en développement sera un moteur essentiel de l'avenir de ces pays. Cela n'est cependant pas la fin de la réponse, c'est seulement le début de la question. Le problème est maintenant de savoir quel soutien nous sommes prêts à fournir au monde en développement pour l'aider à bien gérer ses ressources naturelles de manière à ce qu'elles soient une force et un moteur de développement national. Voilà la vraie question, et je ne pense pas qu'il y ait encore de réponses claires.¹

Ainsi, s'il est reconnu qu'il peut potentiellement y avoir une relation de causalité positive entre la croissance économique induite par l'exploitation des ressources naturelles et une amélioration des niveaux de vie, plusieurs problématiques demeurent toujours sans solution. Or, l'absence de réponse à laquelle fait référence Khalil Sharriff n'est certainement pas dû à un manque d'intérêt. Les conclusions tirées des nombreuses recherches qui ont porté sur le sujet sont rarement en ligne avec la prémisse de l'ACDI selon laquelle les activités économiques actuelles du secteur extractif seraient pro-pauvres, bien au contraire. En fait, plusieurs travaux font la démonstration que les États dont les territoires sont riches en ressources naturelles connaissent souvent des taux de croissance économique inférieurs à d'autres pays où

¹ Ibid, p. 72

les activités économiques sont plus diversifiées et moins dépendantes de ce type d'exportation¹. Parmi les plus cités, Jeffrey Sachs et Andrew Warner ont identifié, à l'aide de statistiques recueillies sur une période de vingt ans, une relation de corrélation inverse entre l'importance des ressources naturelles dans une économie donnée et son taux de croissance². De manière semblable, la Banque mondiale, qui appuie plusieurs projets et programmes de renforcement de capacités de gouvernance des ressources naturelles, concède que l'industrie extractive amoindrit ou enrayer la croissance économique des PED pour lesquels les exportations de produits miniers représentent plus de 50% de leurs exportations³. Dans certains cas, on assiste même à une décroissance.

Il est donc largement reconnu que le développement du secteur extractif s'accompagne souvent de sérieux problèmes économiques, politiques et sociaux pouvant causer davantage de dommages que de bienfaits pour les communautés et les gouvernements des pays hôtes. Parmi eux, la malédiction des ressources naturelles, affligent plusieurs PED dont les économies sont dépendantes de l'extraction et de l'exportation de ressources naturelles. Trois phénomènes sont inhérents à cette problématique. Premièrement, le caractère volatil du marché des ressources naturelles est loin d'être idéal lorsqu'il est question de faire de la planification économique à long terme. Les

¹ Voir aussi. M. WEBER-FAHR. *Treasure or trouble? Mining in developing countries*. World Bank and International Finance Corporation, Washington, 2002.

SAGEBIEN, Julia, LINDSAY, Nicole, ed.. *Governance Ecosystem, CSR in the Latin American Mining Sector*, Palgrave Macmillan, 2011, 348 Pages.

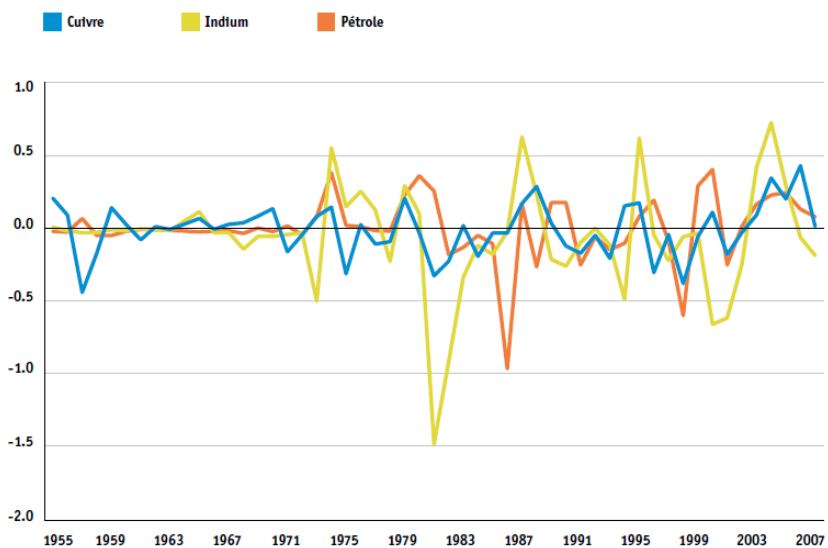
² SACHS, Jeffrey, WARNER, Andrew (1997). *Natural Resources Abundance and Economic Growth*, Center for International Development and Harvard Institute for International Development, 36 pages.

³ M. WEBER-FAHR. *Op. cit.*

variations parfois significatives dans les prix des ressources naturelles provoquent des fluctuations dans les revenus des gouvernements qui en tirent une part considérable de leurs recettes (Figure 2¹)². Trop souvent lorsque les prix sont élevés, les gouvernements des PED, profitant des nouvelles rentrées d'argent, s'engagent dans des dépenses importantes pour des programmes qu'ils ne sont ensuite plus en mesure d'assumer quand le cours des ressources naturelles chute. Les leçons apprises du passé illustrent qu'il est crucial pour les PED exportateurs de ressources naturelles d'épargner une part raisonnable des profits recueillis afin d'amoindrir les chocs induits par la conjoncture économique changeante³. Un autre impact recensé est que les variations soudaines des

prix de l'or par exemple, ont des incidences significatives sur le taux d'inflation dans les régions où il y a une forte concentration d'activités extractives. L'augmentation des prix à la consommation dans

Figure 2 : Indice des prix de ressources naturelles (cuivre, indium et pétrole) entre 1955 et 2007



Source: Bretschger, Leinert / La Vie économique

¹ Lucas, BRETSCHGER, Lisa, LEINERT. "L'évolution des prix des ressources naturelles", *Revue de politiques économiques*, No. 11, 2010, p. 7;

²L'information utilisée pour la description des trois phénomènes inhérents au syndrome hollandais est largement inspirée par Tim, HARFORD Michael, KLEIN. «Aid and the resource curse; how can aid be designed to preserve institutions», *Public policy for private sector*, No. 291, 2005, pp.1-4.

³ Julia, SAGEBIEN, Nicole LINDSAY. Op. cit.;

une région ciblée par les entreprises minières peut avoir des conséquences drastiques sur le pouvoir d'achat des populations qui ne tirent pas de bénéfices directs des activités avoisinantes des entreprises minières¹.

Deuxièmement, les variations dans les prix des ressources naturelles affectent également le cours des changes et la valeur de la monnaie nationale². Lorsque les exportations en ressources naturelles sont importantes, la valeur de la monnaie connaît des pressions à la hausse. Or, l'accroissement du prix de la devise peut avoir un effet négatif sur la compétitivité des autres secteurs de l'économie, tandis que les coûts de transaction de leurs biens et services augmentent proportionnellement à la valeur de la monnaie nationale³. Les phénomènes macroéconomiques liés à la forte exportation de ressources naturelles ont l'appellation populaire de « syndrome hollandais », dû à la débâcle qu'a connue le secteur manufacturier en Hollande durant les premières phases de l'exploitation intensive du gaz naturel dans les années 60⁴. Le fameux syndrome nous rappelle que la capacité pour un État de maintenir un taux de croissance économique durable et partagée dépend entre autres de l'essor dans le moyen terme d'autres domaines d'activités dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Troisièmement, l'impact de la dépendance face aux ressources naturelles qui fait probablement le plus de dommages est celui lié à la bonne gouvernance des PED. Les

¹HARFORD, Tim, KLEIN, Michael. Op. cit;

² SAGEBIEN, Julia, LINDSAY, Nicole. Op. cit

³ HARFORD, Tim, KLEIN, Michael. Op. cit;

⁴ [S.A.]. Le Canada souffre véritablement du « syndrome hollandais », selon l'Institut Pempina, [ENLIGNE], 30 mai 2012, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/351237/le-canada-souffre-veritablement-du-syndrome-hollandais-selon-l-institut-pembina>, (20 avril 2013).

malédiction mentionnées ci-dessus peuvent, à l'aide d'interventions appropriées des gouvernements, être atténuées, voire enrayerées. Des politiques et des programmes pour la diversification économique, l'épargne d'une part juste des recettes tirées des ressources naturelles afin d'atténuer les fluctuations de leurs prix, et une réglementation étudiée et stable du secteur extractif sont quelques exemples de mesures pouvant limiter des contrecoups d'une exploitation intensive de ressources naturelles¹. Malheureusement, plusieurs ouvrages suggèrent qu'une forte dépendance au secteur extractif a un effet d'entraînement négatif en matière de gouvernance. Le manque de transparence qui est caractéristique de plusieurs pays riches en ressources naturelles fait en sorte que les profits tirés des ressources profitent trop souvent aux occupants de postes de pouvoir plutôt qu'à la population. Seigle explique la situation clairement en statuant que « la malédiction est fondamentalement une question d'injustice. Une minorité privilégiée profite de manière extravagante de leur statut d'initié, et ce sur le dos de la majorité.²» Les maux de gouvernance sont particulièrement dommageables, car, pour l'essentiel, « c'est la qualité de la gouvernance (bonne gouvernance) des institutions qui dictent si les impacts des revenus des ressources seront positifs ou négatifs³.»

¹ ROSS, Michael. « The Political Economy of the Resource Curse », *World Politics*, Vol. 51, No. 2, 1999 p. 307;

² [TRADUCTION LIBRE] SEIGLE, Joseph. « Governance Strategies to Remedy the Natural Resource Curse », *International Social Science Journal*, Vol. 1, 2009, p. 48;

³ [TRADUCTION LIBRE]. AKO, Rhuks, UDDIN, Nilopar. "Good governance and resource management in Africa" p.26, dans N. BOTCHWAY, Francis. *Natural Resource Investment and Africa's Development, New Horizons in Environmental and Energy Law*, Cheltenham, UK, 2011, 529 pages.

Enfin, outre les maux macroéconomiques et de gouvernance associée à la malédiction des ressources, plusieurs autres problèmes découleraient souvent de la présence d'activités minières. À ce titre, dans son ouvrage *Mining and poverty reduction : transforming rhetoric into reality*, Scott Pegg recense les conséquences controversées de l'industrie extractive¹. Le *Tableau 5* dresse la liste de ces impacts et les associe aux conditions gagnantes identifiées antérieurement afin de permettre d'évaluer l'apport global de l'industrie extractive sur la pauvreté.

Tableau 6 : Impacts des compagnies minières sur la pauvreté²

| Pauvreté multidimensionnelle | Impacts de l'industrie extractive |
|------------------------------|---|
| Capacités économiques | <ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique faible, voire décroissance (Weber-Fahr, 2001); • Diminution du pouvoir d'achat des populations locales dû à l'inflation (Weber-Fhar, Strongman, Kunayagam, McMahan, Shelton, 2001); • Conséquences environnementales affectant la capacité des productions agraires (contamination des sols et de la nappe phréatique) (BM, 2002); • Nouveau type de pauvreté : individus sans emplois dans les communautés minières additionnés aux migrants qui n'ont pas obtenus d'emploi (Weber-Fhar, Strongman, Kunayagam, McMahan, Shelton, 2001) • Faible création d'emplois (Pegg, 2003); • Contrecoups négatifs pour les autres secteurs de l'économie dus entre autres à des taux de changes élevés et la faible d'interconnexions du secteur extractif avec les autres composantes de l'économie; • Infrastructures bâti pour les mines ne profitent que rarement aux communautés puisque construit à l'intention des entreprises (Frynas, 2001) |
| Capacités humaines | <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques réduites dans le secteur de l'éducation publique, réduction d'années de scolarité, réduction du taux d'inscription à niveau secondaire (Thorvaldur Gylfason, 2001); • Dépenses publiques réduites dans le secteur public de la santé. Risques pour la santé des communautés avoisinante : maladies transmissibles sexuellement (VIH/Sida) provenant de travailleurs migrants (BM, 2001) • Impacts environnementaux nocifs à la santé : contamination du sol, |

¹ PEGG, Scott. « Mining and poverty reduction : Transforming rhetoric into reality », *Journal of Cleaner Production*, Vol. 14, 2006, pp. 376-387

² Idem.

| | |
|--|---|
| | émission de gaz, produits toxiques dans la nappe phréatique |
| Capacités politiques | <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la corruption, réduction de la transparence et de l'imputabilité (Gylfason, 2001); • Perte d'influence des institutions publiques emblématiques de la démocratie et de l'état de droit (Ross, 2001); |
| Capacités socioculturelles | <ul style="list-style-type: none"> • Marginalisation des migrants venant pour exploiter les opportunités d'emplois: mène à des maux sociaux tels que l'alcoolisme, prostitution • Déplacement de populations indigènes (BM, 2001) |
| Capacités défensives / sécuritaires | <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité accrue aux chocs économiques dus au faible degré de diversification économique et à la nature cyclique des prix à la consommation (inflation) (Ross, 2001); • Risques accrus de guerre civile (Soysa, 2001); |

Le recensement des impacts des entreprises minières sur la pauvreté renvoie un portrait bien sombre de leur influence sur la condition de vie des populations qui en ressentent les effets. En plus de ne pas remplir les conditions gagnantes nécessaires afin que leurs activités puissent participer à la réduction de la pauvreté, ils affaiblissent l'ensemble des capacités propres à la pauvreté multidimensionnelle. En plus d'accroître la vulnérabilité des pauvres au plan économique, tel qu'il est suggéré par la théorie de la malédiction des ressources, la présence des entreprises extractives aurait une influence dommageable pour les facettes sécuritaires, socioculturelles, politiques et humaines de la vie des citoyens des pays qui accueillent leurs activités. Tel que l'affirme M. Heikki Holmas, ancien ministre de la coopération internationale de la Norvège, lorsque malgré, les ressources naturelles « peuvent être l'origine de performances économiques médiocres, d'une croissance faible et déséquilibrée, de l'appauvrissement des populations, de l'aggravation des conflits, d'atteintes à l'environnement, et de régimes

de gouvernement inefficaces ou autoritaires.¹» Complémentaire aux conséquences recensées des leurs activités, les entreprises minières sont parfois prises en flagrant délit d'actions volontaires en violation des droits de l'Homme. Dans son rapport intérim de 2006, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie, a souligné l'apport particulièrement néfaste des agissements de l'industrie extractive par rapport à d'autres secteurs d'activités économiques :

[...] ce sont les industries extractives – pétrole, gaz, mines – qui viennent largement en tête des abus (deux tiers du total). Elles sont suivies, mais de loin, par l'industrie de l'alimentation et des boissons. Viennent ensuite le secteur de l'habillement et de la chaussure, puis le secteur des technologies de l'information et de la communication. Les industries extractives sont également accusées de la plupart des pires abus, qui peuvent aller jusqu'à la complicité de crime contre l'humanité. Parmi ces abus, on citera notamment les actes commis par les forces de sécurité publique et privée chargées de protéger les biens des entreprises, la corruption sur une grande échelle, la violation des droits des travailleurs ainsi qu'un large éventail d'abus touchant les communautés locales, en particulier les autochtones.²

Les observations de l'étude de Scott Pegg, et les allégations de violation des droits humains de l'Organisation des Nations-Unies viennent contrebalancer les arguments du gouvernement Harper et d'autres qui voudraient que les compagnies minières soient des partenaires propices pour accroître l'efficacité et la durabilité des efforts canadiens

¹ HEIKKI, Holmås, OTENG-ADJEL, Joe (2012), « Vaincre la malédiction des ressources en minéraux et combustibles au Ghana », dans OCDE, *Coopération pour le développement 2012 : Comment intégrer durabilité et développement*, Éditions OCDE, p. 138.

² RUGGIE, John. Rapport intérim 2006, [ENLIGNE], <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/110/28/PDF/G0611028.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 12 mars 2013).

consacrée à réduire la pauvreté. Plus encore, si l'on se fie à une étude de The Canadian Centre for the Study of Resource Conflict publié en 2009, le bilan des retombés des entreprises minières canadiennes à l'étranger n'augure guère mieux que celui de l'industrie à laquelle elles sont associées¹. Mesurant la part de l'ensemble des violations des standards de responsabilité sociale des entreprises qui est attribuable à des compagnies canadiennes, le rapport stipule que 33 % des 171 incidents liés au secteur minier recensé ont été commis par des compagnies de propriété canadienne. Dans les cas étudiés, les activités fautives auraient été liées à des conflits avec les populations locales environnantes, à des cas avec des dommages environnementaux d'envergure et à des violations de droits humains². L'association de l'ACDI avec des entreprises canadiennes commettant de tels actes pourrait difficilement être perçue comment étant cohérente avec le mandat de réduire la pauvreté de l'Agence. Qui plus est, de telles relations de collaboration ont le potentiel de ternir considérablement la réputation du Canada sur la scène internationale, dans la mesure où il est possible d'y voir un endossement du bilan des entreprises minières dans des PED.

En regardant de plus près les entreprises minières impliquées dans les trois projets-pilotes de l'ACDI (Barrick Gold, IAMGOLD, Rio Tinto Alcan), on constate qu'elles ne sont pas étrangères aux problématiques recensées et liées à l'industrie. À titre d'exemple, au

¹ [S.A]. *Corporate social responsibility: movement and footprint of Canadian mining and exploration firms in the developing world*, The Canadian Centre for the Study of Resource Conflict, October, 2009, 17 pages.

² The Canadian Centre for the Study of Resource Conflict. *Corporate Social Responsibility: Movements and Footprints of Canadian Mining and Exploration Firms in the Developing World*, Octobre 2009, p.6;

Pérou, l'entreprise Barrick Gold est accusée d'avoir causé des dommages à l'environnement, de ne pas payer ses redevances auprès du gouvernement et d'avoir négligé les attentes prises avec les administrations des régions au sein desquelles elle opère¹. À ce titre, les opérations minières de Barrick Gold au Pérou font régulièrement l'objet de manifestations de la part de la population vivant à proximité de leurs installations². Illustrant l'opposition populaire que rencontre la compagnie, lorsque le coordonnateur général de Coopération Andine d'Organisations Indigènes, Miguel Palacin Quispe, a appris de la mise en œuvre conjointe entre l'ACDI et Barrick Gold de projets au Pérou, il a adressé une lettre de protestation à l'ACDI soulignant que les « compagnies minières canadiennes ont une feuille de route défavorable » tandis que « des entreprises telles que Barrick Gold sont la source de plusieurs conflits dus à la dépossession de territoires, la destruction de source d'eau, et le fait qu'elles ignorent les droits internationaux [...], menant ainsi à de nombreuses conséquences environnementales et sociales » nocives pour les communautés³. La lettre en question se termine en demandant que l'ACDI refuse de prendre part à ce type de projets et que l'Agence s'attarde plutôt « à assurer que les compagnies canadiennes respectent [...] les droits des communautés indigènes affectées⁴ ». Des reproches semblables à celles décrites par le coordonnateur général ont également été attribués aux opérations

¹ Mining Watch, *Peruvians Oppose CIDA's Joint CSR Initiative with Barrick Gold and World Vision*, [ENLIGNE], 9 mars 2012, <http://www.miningwatch.ca/article/peruvians-oppose-cida-s-joint-csr-initiative-barrick-gold-and-world-vision>, (Page consulté 12 février 2013);

² Idem.;

³ QUISPE, Miguel. *Coordinadora Andina Organizaciones Indigenas*, [ENLIGNE], 9 février 2012, <http://www.miningwatch.ca/sites/www.miningwatch.ca/files/CAOI%20letter-Minister%20da%20re%20Peru%20project%2020-02-12.pdf>, (Page consultée le 3 mars 2013).

⁴ Idem.

d'IAMGOLD. Au Ghana, la mine d'or Tarkwa d'IAMGOLD aurait provoqué le déplacement d'une communauté d'approximativement 20 000 personnes, l'arrêt de travail de 400 fermiers et parmi les pires désastres environnementaux que le Ghana ait connus¹. Enfin, en 2011, Rio Tinto ALCAN a été accusé coupable d'avoir déversé plus de 62 000 litres de pétrole sur le site d'une mine dans le nord de l'Australie². Également, selon le rapport de RepRisk de 2011, les mines d'uranium de la compagnie, du au manque de mesure de sécurité, aurait eu des impacts néfastes sur la santé des populations avoisinantes les sites d'extractions³.

2.2.2. Conclusion partielle

Cette section adresse la question de la validité de la sélection d'entreprises minières canadiennes à titre de partenaire de développement. La revue de la littérature a permis de recenser les nombreux impacts négatifs du secteur extractif et des activités minières dans les PED. Bien que les activités minières génèrent des investissements et stimulent la création d'un certain nombre d'emplois, les impacts environnementaux, sociaux et économiques qui en découlent sont contraires aux conditions gagnantes nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations démunies.

En raison de ce bilan négatif, il est permis de conclure que les entreprises minières ne constituent pas des partenaires de premier choix pour l'ACDI afin d'atteindre les

¹ Mining Watch Canada. *Canadian Mining Companies Destroy Environment and Community Resources in Ghana*, [ENLIGNE], 25 août 2005, <http://www.miningwatch.ca/canadian-mining-companies-destroy-environment-and-community-resources-ghana>, (Page consulté 12 février 2013);

² REPRISK (2011). *Most Controversial Mining Compagnie of 2011*, mars 2011, p. 7

³ Idem.

objectifs de son mandat. Qui plus est, le fait que les conséquences économiques, environnementales et sociales des activités extractives soient largement documentées et connues permet de se questionner au sujet des motivations réelles du Gouvernement du Canada dans la mise en œuvre de projets-pilotes de l'ACDI cofinancé par des entreprises minières. Dans certains cas, l'association de l'ACDI avec des compagnies canadiennes a été ouvertement critiquée par des organismes de la société civile, remettant en doute le niveau d'appropriation et d'alignement de ces initiatives avec la volonté et les besoins des populations visées. Enfin, s'associant avec les compagnies minières pour des fins développementales, le Canada risque d'endommager sa réputation auprès des populations et des gouvernements des PED dans lesquels ils œuvrent ce qui pourrait nuire à l'atteinte de ses projets actuels et futurs.

2.3. Les projets-pilotes miniers

Bien que les sections précédentes aient démontré certaines incohérences entre le mandat de l'ACDI et les fondements de son partenariat avec les compagnies minières canadiennes, il est difficile d'émettre un diagnostic complet sur l'apport des projets concernés par notre recherche sans s'être préalablement attardés sur leurs activités et leurs cibles. Une contribution majeure de notre étude est de poser un regard critique sur les projets-pilotes spécifiquement et de revoir leurs activités. La dernière section de notre recherche analyse donc les objectifs et résultats escomptés par les trois projets-

pilotes de l'ACDI au Burkina Faso, au Ghana et au Pérou tels qu'ils sont présentés par le site internet de l'Agence¹ afin de déterminer s'ils sont cohérents avec son mandat.

2.3.1. Projet au Burkina Faso - Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé

Le premier projet-pilote étudié est celui au Burkina Faso, qui est cofinancé par l'entreprise canadienne IAMGOLD qui a investi 1 million \$ pour sa réalisation². Mise en œuvre par l'organisme Plan International Canada (PIC), l'initiative implique que le gouvernement du Canada débourse un montant de 5 754 980 \$ sur une période de 5 ans (2011-2016). Selon la description fournie par le site internet de l'Agence, le projet vise à « rendre les jeunes mieux outillés pour le monde du travail dans des métiers directement liés à divers secteurs.³ » Plus spécifiquement, l'initiative de l'ACDI est orchestrée de manière à offrir une formation professionnelle à approximativement 10 000 enfants âgés entre 13 à 18 ans afin qu'ils puissent « satisfaire les besoins du marché du travail local. » Le projet a donc comme principal résultat escompté d'« augmenter l'accès aux connaissances et à la formation professionnelle axées sur la demande et qui sont essentielles pour permettre aux travailleurs d'intégrer le secteur structuré du marché du travail » tel que le prescrit la composante *Investir dans le capital*

¹ Pour les descriptions des projets-pilotes en question, tel qu'ils sont présentés par l'ACDI, se référer à l'Annexe 3- Description des projets-pilotes miniers de l'ACDI

² ACDI. *La ministre Oda annonce des initiatives visant à accroître les retombées positives de la gestion des ressources naturelles pour la population de l'Afrique et de l'Amérique du Sud*, [ENLIGNE], 29 septembre 2011, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/CAR-929105317-KGD>, (Page consultée le 17 mars 2013).

³ Toute l'information sur le projet provient de : ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé*, [ENLIGNE], 7 octobre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065292002>, (Page consultée le 10 février 2013).

Tableau 7 : Impacts du projet-pilote Burkina Faso

| Pauvreté multidimensionnelle | Impacts du projet-pilote |
|---|--------------------------|
| Capacités économiques | ++ |
| Capacités humaines | ++ |
| Capacités politiques | + |
| Capacités socioculturelles | 0 |
| Capacités défensives / sécuritaires | + |
| Légende ++ : impact positif direct; + : impact positif indirect; 0 : Sans impact. | |

humain du cadre opératoire de la *Stratégie de croissance économique durable* de l'ACDI.

La logique soutenant l'intervention est que les jeunes soumis à la formation professionnelle et préprofessionnelle seront mieux outillés afin de trouver du travail dans les secteurs suivant: l'exploitation minière, les ventes et l'approvisionnement, l'industrie alimentaire, le secteur hôtelier, les transports et le commerce (menuiserie, mécanique, soudage et maçonnerie). En consultant les statistiques du Burkina Faso en lien avec l'éducation, il est évident que la formation de base est un besoin criant du pays tandis que

seuls 33 % des jeunes entre 18 et 24 ans étaient lettrés en 2011¹.

Advenant que le projet « *Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé* » parviennent à atteindre ses objectifs, la pauvreté des enfants formés pourrait être réduite par l'entremise d'un renforcement de plusieurs de leurs capacités. D'emblée, si en effet leur formation leur octroie la

¹Banque mondiale. *Données et statistiques, Burkina Faso*, [ENLIGNE], <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/BURKINAFASOINFRENCHEXTN/0,,menuPK:463483~pagePK:141132~piPK:141109~theSitePK:463455,00.html>, (Page consultée le 15 mars 2013).

possibilité de détenir un emploi, leur capacité économique s'en verrait améliorée. Le salaire obtenu leur permettrait d'accroître leur consommation et leur épargne de sorte à accroître tangiblement leur qualité de vie. Une éducation de base et une rémunération amélioreraient également leur capacité humaine par l'entremise d'un accès accru à des biens et services répondant à leurs besoins de base tels que la santé, l'alimentation, l'eau potable et un logement convenable. Dans la même veine, les individus formés à lire et à écrire seront davantage aptes à évoluer dans un milieu professionnel, à résister aux chocs économiques et prendre part à la vie sociale et politique. Enfin, en plus de soutenir la formation de jeunes, le projet-pilote de l'ACDI au Burkina Faso vise également à pourvoir plusieurs secteurs de l'économie avec une main-d'œuvre compétente. Une diversification économique des régions ciblées par le projet assurerait également une prospérité améliorée et durable des communautés visées durant la mise en œuvre des activités IAMGOLD et après.

Dans la mesure où le projet rencontrera les résultats qu'il escompte, les Burkinabés qui bénéficieront de son appui pourraient potentiellement voir l'ensemble de leurs capacités accentuées soit directement ou indirectement. Or, la part de cela qui est du ressort du partenaire minier demeure un mystère. Au regard de la description du projet de l'ACDI, le rôle joué par IAMGOLD dans le projet n'est pas indiqué. À ce titre, il est notable que les activités qu'il prévoit ne soient pas drastiquement différentes de ceux d'autres projets qui n'impliquent pas l'engagement du Canada auprès d'entreprises minières. Ceci est discordant avec les discours publics de l'ACDI qui attestent que les

compagnies minières canadiennes peuvent avoir un impact significatif pour les populations démunies. L'absence d'information laisse libre recours à la critique sur les intentions des entreprises minières dans leur collaboration avec l'ACDI et leur engagement réel envers la réduction de la pauvreté. Dans un discours effectué à l'annonce du projet, Rosemary McCarney affirmait son soutien pour l'initiative du Canada puisqu'elle participerait à « renforcer la pratique de responsabilité sociale des entreprises¹ ». Or, il est permis de questionner cela dans la mesure où il n'y a aucun des objectifs du projet qui engage IAMGOLD à revoir ces méthodes de fonctionnement.

2.3.2. Projets au Ghana - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahvwiaso-Bekwai

Le second projet-pilote, *Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahvwiaso-Bekwai*, prend une approche davantage holistique que le précédent et adresse des enjeux de gouvernance (8,3 %), de santé (5 %), d'économie (70.4 %) et d'éducation (11.3 %)². L'organisme engagé pour la prise en charge de son exécution est *Entraide universitaire mondiale du Canada*, qui est renommé pour ses interventions développementales dans les secteurs d'éducation et de formation de ressources humaines. La description fournie par l'ACDI indique que le projet-pilote en question cherche à « améliorer les connaissances et à renforcer la coordination ainsi que les

¹ ACDI. *La ministre Oda annonce des initiatives visant à accroître les retombées positives de la gestion des ressources naturelles pour la population de l'Afrique et de l'Amérique du Sud*, Op. cit.;

² Toute l'information sur le projet provient de : ACDI. Banque de projet, Profil de projet pour WUSC - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahvwiaso-Bekwai, [ENLIGNE], 4 mars 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccpo.nsf/projFr/S065129001>, (Page consultée le 13 mars 2013);

capacités de l'Assemblée du comté de Bibiani-Ahnuasio-Bekwai afin qu'elle puisse faire preuve d'une meilleure gouvernance et offrir de meilleurs services aux 134 030 résidents du comté. » D'autres composantes de l'initiative ont pour objectif d'offrir une formation professionnelle à 375 jeunes de la communauté, ainsi qu'améliorer le système d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Enfin, l'intervention prévoit former des enseignants. Toutefois, le nombre d'enseignants et le niveau d'étude auquel ils professeront ne sont pas indiqués par le site de l'Agence.

Les retombées envisagées par le projet-pilote de l'ACDI au Ghana sont similaires à ceux de celui au Burkina Faso, mais à une plus petite échelle. Les quelques centaines de jeunes qui auront accès à la formation professionnelle pourraient voir améliorer leurs capacités « d'assurer durable leurs moyens de subsistance » pour autant que l'éducation qui recevront leur permettra d'avoir accès plus facilement à un emploi et à un salaire décent. En plus d'une amélioration potentielle de leur capacité économique, les efforts prévus par l'ACDI pour assainir l'eau

Tableau 8 : Impacts du projet-pilote au Ghana

| Pauvreté multidimensionnelle | Impacts du projet-pilote |
|--|---------------------------------|
| Capacités économiques | + |
| Capacités humaines | + |
| Capacités politiques | + |
| Capacités socioculturelles | 0 |
| Capacités défensives / sécuritaires | 0 |
| Légende ++ : impact positif direct; + : Impact positif indirect; 0 : Sans impact. | |

que consomment les habitants de la communauté de *Bibiani-Ahnwiaso-Bekwai* accroîtront leur accès à ce bien essentiel à la subsistance et à une bonne santé. Enfin, la dimension gouvernance du projet permettra un renforcement de la capacité politique des citoyens qui pourrait soutenir la communauté dans leurs efforts pour accroître la part des retombées positives qui leur revient et atténuer les impacts négatifs de la présence des entreprises minières.

Pour ce qui est du rôle de Rio Tinto Alcan dans la mise en œuvre du projet, tel qu'il fut le cas pour le projet précédant, la description sur le site internet de l'ACDI n'offre aucun renseignement outre que le montant qu'investira la compagnie (428 000 \$)¹.

2.3.3. Projet au Pérou - Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable

Enfin, pour le troisième projet-pilotes, *Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable*, l'ACDI s'engage à verser 530 000\$ sur 3 ans (2011-2014) à Vision Mondiale afin « d'améliorer le développement économique et social des foyers du district de Quiruvilca dans la région de La Libertad au Pérou² ». L'entreprise minière Barrick Gold cofinance ces opérations à la hauteur de 500 000\$ sur 3 ans³. Tel que cela est le cas pour le projet au Ghana, cette initiative comporte une multitude

¹ ACDI. *La ministre Oda annonce des initiatives visant à accroître les retombées positives de la gestion des ressources naturelles pour la population de l'Afrique et de l'Amérique du Sud*, Op. cit.;

² Toute l'information sur le projet provient de : ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable*, [ENLIGNE], 3 octobre 2010, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccpo.nsf/projFr/S065170001>, (Page consulté le 9 février 2013).

³ ACDI. *La ministre Oda annonce des initiatives visant à accroître les retombées positives de la gestion des ressources naturelles pour la population de l'Afrique et de l'Amérique du Sud*, Op. cit. ;

d'objectifs en vue de participer au développement du secteur privé dans la région visée. 10 % des efforts sont donc alloués à la gouvernance démocratique et 90 % d'entre eux sont consacrés à diverses composantes nécessaires pour le développement d'une économie régionale prospère (Intermédiaires financiers du secteur informel et semi-formel 50 %, coopérative agricole 20 % et Services financiers agricoles 20 %.) Si l'on s'attarde d'abord au volet gouvernance, il est notable que les planificateurs du projet aient pris en considération les conditions de bonne gouvernance nécessaires pour stimuler une croissance économique durable. Ses activités cherchent à renforcer la capacité du gouvernement local afin qu'il soit en mesure de s'approprier du développement de son économie. La description du projet fournie par l'ACDI décrit les procédures qui sont entamées par Vision Mondiale et les représentants locaux à cet effet :

- 1) revoir le plan de développement économique local afin d'assurer la diversité et la viabilité de l'économie;
- 2) planifier et soumettre des projets de développement économique à être financés au niveau central;
- 3) planifier et soumettre des projets de développement économique à être financés au niveau central.

Tel qu'il a été discuté précédemment, une des conséquences de la présence de compagnies minières pour bien des PED est la forte concentration et dépendance des

économies régionales et nationales envers le secteur extractif. En appuyant les élus locaux à diversifier leur économie, l'ACDI participe atténuer les impacts négatifs potentiels de la présence de Barrick Gold sur les économies d'échelles inhérentes au syndrome hollandais. Un résultat escompté par le projet est « une capacité

institutionnelle rehaussée pour les autorités locales en matière de développement économique.» En ayant de meilleurs mécanismes de gouvernance, il est permis de croire que le gouvernement local en question pourra durablement s'ajuster aux chocs économiques. Aussi, bien que ce ne soit pas son objectif premier, en renforçant la capacité des élus le projet pourrait indirectement rehausser leurs aptitudes de défendre les intérêts des citoyens des communautés qu'il représente dans leurs interactions avec d'autres paliers de gouvernement et les entreprises minières sur le territoire qu'il décerne. En effet, le second

Tableau 9 : Impacts du projet-pilote au Pérou

| Pauvreté multidimensionnelle | Impacts du projet-pilote |
|---|--------------------------|
| Capacités économiques | ++ |
| Capacités humaines | ++ |
| Capacités politiques | ++ |
| Capacités socioculturelles | + |
| Capacités défensives / sécuritaires | ++ |
| Légende ++ : impact positif direct; + : impactct positif indirect; 0 : Sans impact. | |

résultat espéré est d'améliorer les relations de partenariats en vue de croissance économique durable.

Enfin, dans cette veine, les activités de l'ACDI au Pérou en matière de gouvernance pourraient également améliorer l'ensemble des biens et des services rendus à la population.

Dans le domaine économique, le projet touche à trois conditions qui ont été précédemment définies comme des points clés pour stimuler une croissance économique qui avantage les pauvres. D'abord, il vise à améliorer le financement d'activités économiques dans les secteurs informels et semi-formels. Le Pérou, comme plusieurs PED, a une part importante de son économie qui est constituée d'activités informelles : par exemple en 2005, cette proportion était jugée être entre 44 et 50 % de son économie totale¹. Tandis que les populations travaillant dans les secteurs informels de l'économie sont souvent marginalisées par les activités de l'ACDI, il est permis de croire que les retombées du projet en question profiteront de son inclusion. Ensuite, l'initiative dans la région de La Libertad cherche à faciliter le travail des agriculteurs en appuyant les coopératives agricoles, entre autres, en améliorant leur accès aux services financiers tel que la microfinance. Le secteur agricole a été identifié préalablement par notre recherche comme étant l'un de ceux qui touchent le plus nombre de citoyens habitant dans les PED. Dans ce cas-ci, le projet estime qu'il aidera 875 familles à accroître leurs revenus et ainsi, à améliorer leurs conditions de vie.

Pour conclure, l'ACDI ne donne aucune information en ce qui a trait à la nature de la participation de Barrick Gold dans le projet-pilote en question. Cependant, il est

¹ HERNANDEZ, Manuel. « Estimating the Size of the Hidden Economy in Peru: A Currency Demand Approach », *Revisa de Ciencias Empresariales y Economía*, pp.85-104;

pertinent de mentionner que la compagnie canadienne en question est reconnue dans la région de La Libertad pour les impacts négatifs de ces opérations sur sa communauté et son environnement. En 2007, 3000 manifestants de Quiruvilca auraient d'ailleurs pris la rue pour dénoncer les promesses non tenues de l'entreprise et les conséquences économiques de son implantation dans la région¹.

2.3.4. Conclusion partielle

Cette section permet de tirer des conclusions quant à la cohérence des projets-pilotes menés en collaboration avec les compagnies minières et le mandat de l'ACDI. En foi de l'énoncé de leurs résultats escomptés, ces initiatives ont pour finalité une réduction de la pauvreté en adressant son caractère multidimensionnel. En effet, elles ont toutes pour objectifs directs ou indirects d'améliorer les capacités économiques, humaines et politiques des populations visées. Bien qu'elles ne sont pas systématiquement présentes, les capacités socio-culturelles et sécuritaires sont généralement prises en considération. Cette intégration du caractère multidimensionnel de la pauvreté dans les projets illustre que cette démarche de l'ACDI est orchestrée de façon à intégrer les conditions gagnantes pour créer une croissance économique « pro-pauvres ».

Néanmoins, plusieurs questionnements subsistent quant aux modalités du partenariat entre l'ACDI et les compagnies minières. À cet égard, la somme des investissements financiers constitue la seule information disponible relativement au rôle des compagnies minières. Tel que démontré précédemment, la littérature fait pourtant état

¹¹ Mining Watch, *Peruvians Oppose CIDA's Joint CSR Initiative with Barrick Gold and World Vision*, Op. cit.;

des nombreuses contributions potentielles du secteur privé, notamment du point de vue de la fourniture des biens et services, de l'emploi et du transfert de connaissance¹. Considérant les impacts négatifs de l'industrie minière pour les populations des PED, l'ACDI devrait rendre publique davantage d'information sur ses partenaires miniers et la nature exacte de leur contribution au projet. Sans renseignement à ces sujets, les hypothèses à l'effet que ces démarches relèvent davantage de la responsabilité sociale des entreprises canadiennes que de la réduction de la pauvreté ne peuvent être invalidées.

CONCLUSION

Notre recherche visait à déterminer si les projets de développement international subventionnés par l'ACDI, en collaboration avec des entreprises minières canadiennes, sont cohérents avec son mandat de réduire la pauvreté. Cet objectif a été atteint par la réalisation d'une démarche en quatre temps.

En premier lieu, une analyse du contexte national et international sur lequel est fondée la stratégie de croissance économique durable de l'ACDI, ainsi que sa collaboration avec le secteur privé, a été réalisée. Cette étape a permis de constater que la promotion de la croissance économique et de l'implication du secteur privé est une tendance

¹ United Nations Development Program (2008). *Creating Value for All: Strategies for Doing Business with the Poor*, p.17
DAVIES, Penny (2011). *The Role of the Private Sector in the Context of Aid Effectiveness*, Consultative Findings Document, Final Report, 2 February 2011, 44 pages.
Reality of Aid (2012). *Aid and the Private Sector : Catalysing Poverty Reduction and Development*, The Reality of Aid 2012 Report, pp. 186-191

internationale qui ne représente pas une rupture complète avec les positions traditionnelles de l'ACDI. Cette orientation constitue néanmoins une intensification marquée de l'importance accordée à cette thématique. Il a été démontré que la croissance économique peut effectivement contribuer à réduire la pauvreté, dans la mesure où celle-ci s'opère dans le cadre d'une intervention prenant en considération le caractère multidimensionnel de la pauvreté. À cet égard, cinq conditions gagnantes ont été identifiées, soit le développement des capacités économiques, humaines, politiques, socio-culturelles et de défense. Il est donc possible de conclure que, si ces conditions sont intégrées, la stratégie de croissance économique durable de l'ACDI et les projets cofinancés avec des entreprises minières sont cohérents avec son mandat.

En second lieu, notre étude a démontré qu'il existe présentement une approche pangouvernementale en ce qui a trait à la promotion du secteur extractif canadien. Cette approche est fondée sur la conviction de l'administration actuelle que le développement minier permet l'amélioration des conditions de vie des populations en stimulant l'emploi, l'investissement et l'innovation tout en permettant la promotion des intérêts économiques du Canada. S'inscrivant dans cette rhétorique, la Stratégie de croissance économique durable de l'ACDI constitue la justification du partenariat actuel de l'Agence avec les entreprises minières. Cependant, notre analyse a démontré que les principes de la Stratégie de croissance économique durable n'intègrent pas les conditions gagnantes préalablement définies et négligent d'inclure les éléments nécessaires pour que la croissance économique visée ait des retombées significatives

pour les plus démunis. Ces lacunes sont cependant atténuées par le fait que le cadre opératoire, créé afin de mettre en œuvre la Stratégie de croissance économique durable, se démarque en intégrant généralement les prérequis à une réduction de la pauvreté. Il n'en demeure pas moins que les principes et les objectifs de la Stratégie de croissance économique durable et de son cadre opératoire ne fixent pas de limites tangibles à une intégration à outrance des intérêts commerciaux du Canada dans le mandat de l'ACDI

En troisième lieu, notre attention s'est portée aux impacts qu'ont les entreprises minières sur le développement et les conditions de vie des communautés visées. Le bilan tiré de l'analyse est défavorable, car il a été illustré que les conséquences négatives des activités minières dépassent largement leurs impacts positifs. Notamment, des dommages environnementaux et des instabilités à la fois macroéconomiques et sociales en lien avec leurs opérations sont vastement répertoriés dans la littérature. L'analyse a démontré que les entreprises minières ne permettent pas un renforcement des capacités des populations démunies. La section conclut que les entreprises minières ne constituent pas des partenaires de choix pour les efforts canadiens de développement international et que les collaborations actuelles risquent d'endommager la réputation du Canada à l'international.

En quatrième lieu, l'ensemble de ces démarches ont permis d'analyser le potentiel de réduction de la pauvreté des projets-pilotes de l'ACDI cofinancés par des entreprises minières canadiennes. Au regard de l'information rendue disponible par l'Agence sur

leurs objectifs et résultats escomptés, il a été possible de constater qu'ils sont cohérents avec le mandat de l'ACDI. À cet effet, il est notable qu'ils intègrent généralement à leurs activités les cinq conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle. Toutefois, des questionnements subsistent dû au manque d'information à l'égard du rôle qu'ils prévoient pour les entreprises minières et quant aux modalités de leur partenariat avec l'ACDI.

Ainsi, en limitant l'analyse aux objectifs et résultats visés, il est possible de conclure que les projets de l'ACDI cofinancés par des entreprises minières sont cohérents avec son mandat en matière de réduction de la pauvreté au niveau international. Cependant, notre recherche a permis de mettre en lumière le fait que la polémique entourant ces projets n'est pas sans fondements. Le partenariat entre l'ACDI et les compagnies minières soulèvent de sérieuses préoccupations quant aux véritables motifs de l'intervention canadienne. En considérant la triste réputation des compagnies minières canadiennes sur la scène internationale et la portée limitée des consultations publiques effectuées dans les pays visés, il est ardu de s'aventurer à prévoir l'atteinte des objectifs de ces projets. En ce sens, il s'avèrera certainement pertinent de poursuivre la réflexion entamée par ce projet de recherche lorsque davantage d'informations seront disponibles sur leur évolution.

Il n'en demeure pas moins que, même dans la mesure où ces initiatives parviendront ultimement à réduire la pauvreté, le débat éthique les entourant ne sera pas pour autant clos. En œuvrant dans les milieux touchés par les activités de ses compagnies

minières, le Canada contribue à leur développement, mais s'assure également de minimiser les impacts négatifs de cette industrie. Reste à savoir si cette approche de mitigation, certes nécessaire, doit être accomplie par le biais des fonds de l'aide publique au développement.

BIBLIOGRAPHIE

ABADIE, Delphine. «Canada and the geopolitics of mining interests : a case study of the Democratic Republic of Congo», *Review of African political economy*, Vol.38, No.128, 2011, pp.289-302.

ACDI. *Agence canadienne de développement international, Appel de propositions : Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*, [ENLIGNE], 7 septembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-614115639-LPY>, (Page consultée le 6 février 2013);

ACDI. *Agence canadienne de développement international, Développement responsable du secteur de l'extraction en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies*, [ENLIGNE], 24 septembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAT-1015153450-QYB> (Page consultée le 12 février 2013).

ACDI. *Agence canadienne de développement international, Favoriser une croissance économique durable*, [ENLIGNE], 28 novembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-101515146-QKD>, (Page consultée le 10 janvier 2013);

ACDI. *Agence canadienne de développement international, Gestion des ressources naturelles, Créer des emplois et des possibilités dans les pays en développement*, [ENLIGNE], 1 mars 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-102311492-LK7>, (Page consultée le 17 mars 2013).

ACDI. *Favoriser une croissance économique durable, Stratégie de l'ACDI sur la croissance économique durable*, 8 pages.

ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé*, [ENLIGNE], 7 octobre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065292002>, (Page consultée le 10 février 2013).

ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable*, [ENLIGNE], 3 octobre 2010, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065170001>, (Page consulté le 9 février 2013).

ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour WUSC - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahnwiaso-Bekwai*, [ENLIGNE], 4 mars 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065129001>, (Page consultée le 13 mars 2013);

ACDI. *La ministre Oda annonce des initiatives visant à accroître les retombées positives de la gestion des ressources naturelles pour la population de l'Afrique et de l'Amérique du Sud*, [ENLIGNE], 29 septembre 2011, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/CAR-929105317-KGD>, (Page consultée le 17 mars 2013).

Affaires étrangères et commerce international Canada. *La Responsabilité sociale des entreprises, Renforcer l'avantage Canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives Canadiennes présentes à l'étranger*, [ENLIGNE], mars 2009, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra&view=d>, (Page consultée le 6 mars 2013);

African Development Bank (s.d.). *Governance of the extractive industries in Africa: survey of donor-funded assistance*, 46 pages.

BALKISSOON, Denise. *TheStar.com, Former Canadian ambassador guilty of slander*, [ENLIGNE], 17 juin 2010, http://www.thestar.com/news/gta/2010/06/17/former_canadian_ambassador_guilty_of_slander.html, (Page consultée le 21 mars 2013);

BLACKWOOD, Élisabeth, et Véronika, STEWART. « CIDA and the Mining Sector : Extractive Industries as an Overseas Development Strategy », *Struggling for Aid Efficiency : CIDA and Canadian Foreign Aid*, sous la direction Stephen Brown, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2012, 360 pages.

BRETSCHGER, Lucas, LEINERT, Lisa. "L'évolution des prix des ressources naturelles", *Revue de politiques économiques*, No. 11, 2010, pp.4-10;

BROAD, Robin, CAVANECH, John, et Walden, BELLO. « Development : The Market is Not Enough », *Foreign Policy*, No. 81, pp. 144-162.

Banque Mondiale (1994). *Ajustment in Africa : Reforms, Results and the Road Ahead*, 284 pages.

Banque Mondiale. *Données et statistiques, Burkina Faso*, [ENLIGNE], <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/BURKINAFASOINFRENCHEXTN/0,,menuPK:463483~pagePK:141132~piPK:141109~theSitePK:463455,00.html>, (Page consultée le 15 mars 2013).

BOTCHWAY, Francis. *Natural Resource Investment and Africa's Development*, Edward Elgar Publishing Limited, Northampton, 2011, 529.

BRYAN, Shari, HOFMANN, Barrie (2007). *Transparency and Accountability In Africa's Extractive Industries: The Role of the Legislature*, National Democratic Institute for International Affairs, 105 pages.

CAMPBELL, Bonnie. «Regulation & legitimacy in the mining industry in Africa: where does Canada Stand? » *Review of African political economy*, No.117, 2008, pp.367-385

CAMPBELL, Bonnie «Corporate social responsibility and development in Africa: redefining the roles and responsibilities of public and private sectors in the mining sector», *Resources policy*, Vol.37, 2012, pp.138-143.

CAMPBELL, Bonnie, ed.. *Regulating Mining in Africa, For whose benefit?*, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique, Faculty of Political Science and Law, Université du Québec à Montréal, 91 pages.

CAMPBELL, Bonnie et, Pascale, HATCHER. « Existe-t-il encore une place à la coopération bilatérale : Réflexion à partir de l'expérience canadienne », *Tiers-Monde*, Tome 145, no. 179, pp. 665-687.

Chambre des communes Canada (2012). *Stimuler la croissance économique inclusive: rôle du secteur privé dans le développement international*, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, 124 pages.

CORTESE, Corinne, IRVINE, Helen, Mary A. K Aidonis. «Extractive industries accounting and economic consequence : past, present and future», *Accounting Forum*, Vol.33, 2009, pp.27-37.

DAVIES, Penny (2011). *The Role of the Private Sector in the Context of Aid Effectiveness*, Consultative Findings Document, Final Report, 2 February 2011, 44 pages.

DANSEREAU, Suzanne «Win-Win or New imperialism? Public-private partnerships in Africa mining» *Review of African political economy*, No.103, 2005, pp.47-62.

DEMERY, Lionel, and Lyn SQUIRE, (1996). « Macroeconomic Adjustment and Poverty in Africa: An Emerging Picture » *World Bank Research Observer* Vol. 11, No. 1, pp. 39-59;

DENINGER, Klaus, et Lyn, SQUIRE. « Economic Growth and Inequality : Reexamining the Links », *Finance and Development*, Vol. 34, No. 1, 1997, pp. 38-41;

ESTRUP, Jorgen (2009). *Aid, Paris and the Private Sector: How to Square the Circle*, DIIS Working Paper, 42 pages.

FODÉ-MOUSSA, Keita (2007). Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or; les impacts de leurs activités en Afrique de l'Ouest, 250 pages.

GALBRAITH, James. « Global inequality and global macroeconomics », *Journal of Policy Modeling*, Vol. 29, No. 4, pp. 587-607

GILBERTHORPE, Emma, BANK, Glenn. «Development on whose terms?: CSR discourse and social realities in Papua New Guinea's extractive industries sector», *Resources Policy*, Vol. 37, 2012, pp.185-193.

Gouvernement du Canada. *Site Web de la législation, Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement canadien*, [ENLIGNE], 15 mars 2013, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.8/page-1.html>, (Page consultée le 16 mars 2013);

GREEN, Michael. *The Economist, Private Sector and International Aid*, [ENLIGNE], 5 juin 2009, <http://www.economist.com/debate/days/view/325>, (Page consultée le 13 mars 2013).

HALLEY, Anthony. *Mining, Mining Can Be a Blessing for Foreign Aid*, [ENLIGNE], 5 mars 2013, <http://www.mining.com/mining-can-be-a-blessing-for-foreign-aid-un-84841/>, (Page consultée le 9 mars 2013);

HARFORD, Tim, KLEIN, Michael. «Aid and the resource curse; how can aid be designed to preserve institutions», *Public policy for private sector*, No. 291, 2005, pp.1-4.

HEIKKI, Holmås et Joe, OTENG-ADJEI (2012), « Vaincre la malédiction des ressources en minéraux et combustibles au Ghana », dans OCDE, *Coopération pour le développement 2012 : Comment intégrer durabilité et développement*, Éditions OCDE, pp.137-147.

HERNANDEZ, Manuel. « Estimating the Size of the Hidden Economy in Peru: A Currency Demand Approach », *Revisa de Ciencias Empresariales y Economía*, pp.85-104;

HILSON, Gavin. «Corporate social responsibility in the extractive industries; experiences from developing countries », *Resources Policy*, Vol.37, 2012, pp.131-134.

HILSON, Gavin, MACONACHIE, Roy. «Good governance and the extractive industrie in sub-saharan africa», *Mineral processing & extractive metall.* No.30, 2009, pp.52-100.

International Council of Mining & Metals (2012). In brief; the role of mining in national economies, 20 pages.

International Monetary Fund (2012). Medium-term national development policy framework; Ghana shared growth and development agenda, Volume I: policy Framework, 212 pages

KINDORWAY, Shannon, REILLY-KING, Fraser (2013). Investing in the business of development; bilateral donor approaches to engaging the private sector, 78 pages.

KURIKAWA, Kiyoto, TEMBO, Fletcher, Dirk Willem Te VELDE (2008). Donor support to private sector development in sub-Saharan Africa; understanding the Japanese OVOP programme, JICA_ODI working paper 290, 48 pages

LOAYZA, Norman et, Claudio, RADDATZ. « The Composition of Growth Matter for Poverty Alleviation », *Journal of Development Economics*, Vol. 93, No. 1, pp. 137-151.

LYNDSAY, Nicole, SAGEBIEN, Julia. *Governance Ecosystems, CSR in the Latin American Mining Sector*, International Political Economy Series, New York, 2011, 348 pages.

Mining Watch Canada. *Canadian Mining Companies Destroy Environment and Community Resources in Ghana*, [ENLIGNE], 25 août 2005, <http://www.miningwatch.ca/canadian-mining-companies-destroy-environment-and-community-resources-ghana>, (Page consulté 12 février 2013);

National Democratic Institute for International Affairs (2007). Transparency and accountability in Africa's extractive industries; the role of legislature, 106 pages.

NUTT, Samanthn. The Globe and Mail, Should NGOs take the corporate bait?, [ENLIGNE], 6 septembre 2012, <http://www.theglobeandmail.com/commentary/should-ngos-take-the-corporate-bait/article1359759/>, (Page consultée le 20 janvier 2013).

OCDE (2007). *Canada; Development assistance committee peer review*, 107 pages.

OCDE. *Vers une croissance pro-pauvre*, Déclaration de principes, [ENLIGNE], 5 avril 2006, <http://www.oecd.org/fr/cad/reductiondelapauvrete/44474932.pdf>, (Page consultée le 10 janvier 2013).

Organisation for Economic Co-operation and Development (2007). *Canada, Development Assistance Committee PEER REVIEW*, 107 pages.

Oxfam America (2001). *Extractive sectors and the poor*, 24 pages.

OCDE. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, [ENLIGNE], <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparissurlefficacitedelaide.htm>, (Page consultée le 19 mars 2013).

Oxfam (2009). *Lifting the resource curse; how poor people can and should benefit from the revenues of extractive industries*, Oxfam briefing paper, 54 pages.

PATTERSON, Zachary. « The Reality of Development : a Critique of the Current International Development Policies », IPAA INTERNATIONAL PUBLIC AFFAIRS CONFERENCE, Indiana University, 2010.

PAYNE, Elisabeth. *Edmonton Journal, Top-Down approach at CIDA playing havoc with aid delivery*, [ENLIGNE], 20 Janvier 2012, <http://www2.canada.com/edmontonjournal/news/opinion/story.html?id=e6eb742e-e655-4853-9f7c-d806ac3c5e5f&p=1>, (Page consultée le 16 mars 2013)

PAYNE, Elisabeth. *Ottawa Citizens, Foreign policy is mining policy*, [ENLIGNE], 8 mars 2012, <http://www.ottawacitizen.com/business/Foreign+policy+mining+policy/6267948/story.html>, (Page consulté 22 septembre 2012);

PAUL, Martin. *Fédéralisme et relations internationales*, 1968, p.39.

PEGG, Scott (2003). *Poverty reduction or poverty exacerbation? World Bank Group support for extractive industries in Africa*, 39 pages.

PERROUX, François. *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier, 1981.

QUISPE, Miguel. *Coordinadora Andina Organizaciones Indigenas*, [ENLIGNE], 9 février 2012, <http://www.miningwatch.ca/sites/www.miningwatch.ca/files/CAOI%20letter-Minister%20da%20re%20Peru%20project%2020-02-12.pdf>, (Page consultée le 3 mars 2013).

RAVILLION, Martin et, CHEN, Shaohua. « China's (uneven) Progress Against Poverty », *Journal of Development Economics*, Vol. 82, No. 1, pp. 1-42;

Reality of Aid (2012). *Aid and the Private Sector : Catalysing Poverty Reduction and Development*, The Reality of Aid 2012 Report, pp. 186-191

REPRISK (2011). Most Controversial Mining Compagnie of 2011, mars 2011, 13 pages.

ROSS, Michael. « The Political Economy of the Resource Curse », *World Politics*, Vol. 51, No. 2, 1999, pp. 297-322;

RUGGIE, John. Rapport intérim 2006, [ENLIGNE], <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/110/28/PDF/G0611028.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 12 mars 2013).

SACHS, Jeffrey, WARNER, Andrew, (1997). Natural Resources Abundance and Economic Growth, Center for International Development and Harvard Institute for International Development, 36 pages.

SEN, Amartya, STIGLITZ, Joseph, et Jean-Paul, FITOUSSI. *Vers de nouveaux systèmes de mesure, Performance économiques et progrès social*, préface par Nicolas Sarkozy, Odile Jacob, Paris, 2009, 426 pages.

SLACK, Keith «Mission impossible?: Adopting a CSR based business model for extractive industries in developing countries» *Resources Policy*, Vol.37, 2012, pp.179-184.

STIGLITZ, Joseph. « Vers un nouveau paradigme pour le développement », *L'Économie politique*, no. 5 , 2000 (Discours prononcé à la CNUCED en octobre 1998).

The Canadian Centre for the Study of Resource Conflict. *Corporate Social Responsibility :Mouvements and Footprints of Canadian Mining and Exploration Firms in the Developing World*, Octobre 2009, p.6;

TREILLET, Stéphanie. *L'économie du développement, De Bandoeng à la mondialisation*, 2e édition, Armand Colin, Paris, 2005, 231 pages.

United Nations Development Program (2008). *Creating Value for All: Strategies for Doing Business with the Poor*, 156 pages.

United Nations Industrial Development Organization (2008). *Public goods for economic development*, 186 pages.

WEBER-FAHR, M. *Treasure or trouble? Mining in developing countries*. World Bank and International Finance Corporation, Washington, 2002.

World Bank (2011). *The World Bank Group in Extractive Industries, 2011 Annual Review*, 55 pages.

[S.A.]. *Affaires étrangères et Commerce international Canada*, [ENLIGNE], <http://resourceconflict.org/>, (Page consultée le 20 janvier 2013).

[S.A.]. *DominicanToday, Canada defends Barrick Gold's operation in Dominican Republic*, [ENLIGNE], 3 novembre 2012, <http://www.dominicantoday.com/dr/economy/2010/2/11/34791/Canada-defends-Barrick-Golds-operation-in-Dominican-Republic>, (Page consultée le 21 mars 2013);

[S.A.]. *Le Canada souffre véritablement du « syndrome hollandais », selon l'Institut Pempina*, [ENLIGNE], 30 mai 2012, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/351237/le-canada-souffre-veritablement-du-syndrome-hollandais-selon-l-institut-pembina>, (20 avril 2013).

Annexe 1 : Variables pour l'évaluation des impacts sur la pauvreté¹

i) **Capacités économiques** – aptitude à détenir des actifs et à les utiliser pour s'assurer durablement des moyens d'existence, disposer de revenus permettant de financer la consommation et l'épargne.

ii) **Capacités humaines** – aptitude à subvenir aux besoins en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, d'eau propre et de logement afin de pouvoir prendre part activement à la vie de la collectivité.

iii) **Capacités politiques** – recouvrent les droits de l'homme, la possibilité de se faire entendre et d'exercer une certaine influence sur les politiques gouvernementales et les priorités politiques, et le fait d'être dûment représenté aux niveaux communautaire, local et national.

iv) **Capacités socioculturelles** – recouvrent le droit et l'aptitude à être intégré et à participer en tant que membre apprécié aux activités et relations sociales et culturelles.

v) **Capacités défensives-sécurité** – renvoient à tous les aspects qui aident à réduire la vulnérabilité, comme la protection contre les atteintes à la personne et à la propriété (y compris le traitement injuste de la part des pouvoirs publics), l'aptitude à résister aux chocs économiques, les formes d'assurance formelles ou informelles.

¹ OCDE (2007). *Vers une croissance pro-pauvre*, Orientation à l'intention des donateurs, p. 361

Annexe 2 : Stratégie de croissance économique durable de l'ACDI¹

| A) Établir des assises économiques | |
|---|---|
| Objectif | Activités |
| Établir des assises économiques en offrant un soutien aux gouvernements disposés à mettre en place les cadres législatif, réglementaire, industriel et financier nécessaires à une croissance durable. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les institutions et les capacités en gestion de l'économie et des finances publiques, tant à l'échelle locale et régionale que nationale. • améliorer les cadres et les systèmes juridiques et réglementaires (y compris leur mise en œuvre), qui jouent un rôle clé dans la stabilité des économies locales et nationales; • aider les gouvernements, les entreprises et les industries à élargir leurs activités et à entrer sur les marchés régionaux et mondiaux; • renforcer les capacités nationales et locales afin de favoriser une gestion durable et socialement responsable de l'environnement et des ressources naturelles, dans le but de favoriser la croissance économique. |
| B) Favoriser la croissance des entreprises | |
| Objectif | Activités |
| Favoriser la croissance économique en augmentant la viabilité financière, la productivité et la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises du secteur privé, ce qui accroîtra les possibilités d'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir davantage le développement et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises du secteur privé, en accordant une attention particulière aux entreprises gérées par des femmes; • accroître la productivité et la viabilité des entreprises en fonction des possibilités réelles du marché et corriger les lacunes dans les structures de gestion, ce qui permettra d'offrir aux démunis plus de possibilités d'emploi à long terme dans le secteur structuré; • renforcer les produits et services des institutions financières (dont le microfinancement) et accroître leur disponibilité, ce qui favorisera la création d'emplois pour les pauvres. |

¹ ACDI. Agence canadienne de développement international, *Favoriser une croissance économique durable*, [ENLIGNE], 28 novembre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-101515146-QKD>, (Page consultée le 10 janvier 2013);

| pour les pauvres. | |
|--|--|
| C) Investir dans le capital humain | |
| Objectif | Activités |
| Investir dans le capital humain en améliorant le potentiel d'employabilité des personnes pour qu'elles puissent accéder davantage aux possibilités d'emploi dans les secteurs économiques structurés et non- | <ul style="list-style-type: none"> • augmenter l'accès aux connaissances et à la formation professionnelle axées sur la demande et qui sont essentielles pour permettre aux travailleurs d'intégrer le secteur structuré du marché du travail, particulièrement en ce qui concerne la capacité de lire, d'écrire et de compter; • multiplier les occasions d'apprentissage structurées, appropriées et stimulantes en milieu de travail, y compris dans le secteur agricole; • soutenir des initiatives d'apprentissage utiles et axées sur les résultats, qui stimuleront la croissance des entreprises, l'expansion des marchés et la productivité. |

Annexe 3 : Description des projets-pilotes miniers de l'ACDI¹

| | |
|--|--|
| Titre | WUSC - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahnowiaso-Bekwai |
| Numéro de projet | S065129-001 |
| Contribution maximale de l'ACDI | 530 000 \$ |
| Agence d'exécution - Partenaire | EUMC - Entraide universitaire mondiale du Canada |
| État | Actif |
| Début - Fin | 2011 - 2014 |
| Pays | |
| Ghana: 100% | |
| Secteur(s) | |
| <p>Gouvernance démocratique Décentralisation et soutien aux administrations infranationales (015112) : 8.3 %</p> <p>Amélioration de la santé Approvisionnement en eau potable - dispositifs de base (014031) : 5 % Assainissement - dispositifs de base (014032) : 5 %</p> <p>Développement du secteur privé Formation professionnelle (011330) : 70.4 %</p> <p>Éducation de base Formation des enseignants (011130) : 11.3 %</p> | |
| Description | |
| <p>Ce projet pilote vise à améliorer les connaissances et à renforcer la coordination ainsi que les capacités de l'Assemblée du comté de Bibiani-Ahnowiaso-Bekwai afin qu'elle puisse faire preuve d'une meilleure gouvernance et offrir de meilleurs services aux 134 030 résidents du comté. Il vise également à améliorer la qualité de l'éducation et à offrir l'accès à de l'eau potable, notamment en formant les formateurs et en améliorant les services d'approvisionnement en eau. La croissance économique et la création des emplois</p> | |

¹ ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour WUSC - Projet de développement avec l'assemblée du comté Bibiani-Ahnowiaso-Bekwai*, [ENLIGNE], 4 mars 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065129001>, (Page consultée le 13 mars 2013);

ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable*, [ENLIGNE], 3 octobre 2010, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065170001>, (Page consulté le 9 février 2013).

ACDI. *Banque de projet, Profil de projet pour Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé*, [ENLIGNE], 7 octobre 2012, <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccipo.nsf/projFr/S065292002>, (Page consultée le 10 février 2013).

fait aussi partie des objectifs et, à cet effet, 375 jeunes dont 50 % sont des femmes développent leurs compétences dans plusieurs domaines.

Ce projet pilote s'appuie sur les relations développées entre EUMC, l'Assemblée du comté Bibiani-Ahnrwiaso-Bekwai (BAB) et Rio Tinto Alcan (RTA).

Résultats escomptés

Ceci est une nouvelle fonction qui s'inscrit dans les efforts investis par l'ACDI pour accroître la transparence. Cette information sera disponible uniquement pour les projets approuvés après le 15 octobre 2011. Pour les autres projets, l'information sur les résultats escomptés est généralement comprise dans la description.

| | |
|---|---|
| Titre | Bâtir une collaboration en vue d'un développement économique durable |
| Numéro de projet | S065170-001 |
| Contribution maximale de l'ACDI | 530 000 \$ |
| Agence d'exécution - Partenaire | Vision Mondiale Canada |
| État | Actif |
| Début - Fin | 2011 - 2014 |
| Pays | |
| Pérou: 100% | |
| Secteur(s) | |
| <p>Gouvernance démocratique Participation démocratique et société civile (015150) : 10 10%</p> <p>Développement du secteur privé Intermédiaires financiers du secteur informel et semi-formel (024040) : 50% Coopératives agricoles (031194) : 20% Services financiers agricoles (031193) : 20%</p> | |
| Description | |
| <p>Le but du projet est d'améliorer le développement économique et social des foyers du district de Quiruvilca dans la région de La Libertad au Pérou en visant particulièrement les femmes et les jeunes. Pour atteindre cet objectif, Vision Mondiale Canada travaille avec les autorités locales afin d'établir un Comité local de développement économique ayant trois responsabilités principales : 1) revoir le plan de développement économique local afin d'assurer la diversité et la viabilité de l'économie, 2) planifier et soumettre des projets</p> | |

de développement économique à être financés au niveau central, 3) créer et gérer un Fonds d'investissement communautaire finançant de petits projets générateurs de revenus en agriculture dans la municipalité. Les résultats escomptés pour la municipalité sont : 1) une augmentation du revenu et de la qualité de vie des hommes, femmes et jeunes provenant de 875 familles, 2) une capacité institutionnelle rehaussée pour les autorités locales en matière de développement économique, 3) des partenariats de secteurs transversaux améliorés pour le développement économique.

Résultats escomptés

Ceci est une nouvelle fonction qui s'inscrit dans les efforts investis par l'ACDI pour accroître la transparence. Cette information sera disponible uniquement pour les projets approuvés après le 15 octobre 2011. Pour les autres projets, l'information sur les résultats escomptés est généralement comprise dans la description.

| | |
|--|--|
| Titre | Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie : un partenariat public-privé |
| Numéro de projet | S065292-002 |
| Contribution maximale de l'ACDI | 5 754 980 \$ |
| Agence d'exécution - Partenaire | Plan International Canada |
| État | Actif |
| Début - Fin | 2011 - 2016 |
| Pays | |
| Burkina Faso: 100% | |
| Secteur(s) | |
| Développement du secteur privé Formation professionnelle (011330) : 90% Métaux et minerais précieux (032265) : 10% | |
| Description | |
| <p>Ce projet, mis en œuvre par Plan International Canada et cofinancé par IAMGOLD, aide à développer la capacité d'environ 10 000 jeunes à faire croître l'économie du Burkina Faso. Les filles et les garçons âgés de 13 à 18 ans reçoivent une formation et développent des compétences professionnelles qui satisfont les besoins du marché du travail local. Les résidents de 13 collectivités des régions sud-ouest et nord central bénéficient de ce projet. Le projet vise à rendre les jeunes mieux outillés pour le monde du travail dans des métiers directement liés à divers secteurs, y compris : l'exploitation minière, les ventes et l'approvisionnement, l'industrie alimentaire, le secteur hôtelier, les transports et le commerce (menuiserie, mécanique, soudage et maçonnerie). Le projet implique la formation technique professionnelle et pré-professionnelle, et s'aligne aux réseaux actuels de centres d'éducation de base non-formelle (CEBNF) et aux</p> | |

centres de formation professionnelle (CFP). Les CEBNF offrent une alternative en fournissant la formation pré-professionnelle pour les jeunes qui n'ont pas eu accès au système d'éducation formelle. Les CFP continuent le travail des CEBNF en offrant de la formation professionnelle et des possibilités d'entrée au marché du travail, rendant ainsi les jeunes mieux outillés afin de trouver un emploi.

Résultats escomptés

Ceci est une nouvelle fonction qui s'inscrit dans les efforts investis par l'ACDI pour accroître la transparence. Cette information sera disponible uniquement pour les projets approuvés après le 15 octobre 2011. Pour les autres projets, l'information sur les résultats escomptés est généralement comprise dans la description.